



ENFIN !



Mea culpa

Entre les élections municipales qui ont *de facto* perturbé l'activité de la commune, et l'emploi du temps survolté du maquettiste de service, vous avez été lésé du numéro d'avril, et celui de juillet se fait attendre ...

Pas d'inquiétude, ce numéro devrait avoir de quoi en raser plus d'un :

> **Pas moins de 32 pages**, un dossier capital sur le risque « Seveso » par Jean-Paul Croizé, les comptes rendus de tous les conseils municipaux depuis le dernier numéro, et énormément d'informations essentielles sur la vie de notre commune.

> 3 nouvelles rubriques :

La BD de CIRET p.18

«Ma Petite Bibliothèque» par Valérie Tanton p.15

«Où irons nous dimanche ?» par Bernard Ciret p.14

> Une nouvelle charte graphique.

Le temps m'étant compté, notre directeur de la rédaction, Christian Lordi m'a fortement assisté dans l'élaboration de la maquette de cette édition.

Et pour finir, je me suis dit que pour la *Une* un champ de « soleils » avec un ciel menaçant typique de la météo ambiante ne serait pas plus mal ;-)

>> Un numéro à conserver...

Je tiens à remercier le conseil municipal d'avoir validé officiellement ma participation à la vie de la commune en me nommant à la tête de la commission communication.

■ ALAIN CLERFEUILLE

SOMMAIRE

Votre nouvelle équipe	2-3-4
Dossier : Une sirène pour notre sécurité	5-6-7
Entretien des trottoirs	8
Exposition de peinture	8
Amicale des anciens combattants	9
Une section jonglage pour l'A.L.P.M.	10
Journée «Blanche de Castille»	10
Environnement : du nouveau à Port-Mort	11
Eco-comptage	11
Commerces	12-13
Une fête du village «sous le soleil des Antilles»	12
Où irons nous dimanche? 01	14
Ma petite bibliothèque 01	15
Qu'est-ce qu'un feuillet ?	15
Barrage : La construction en photos !	16
Comptes-rendus des conseils municipaux	17-27
La BD de CIRET	18
Élections sénatoriales : mode d'emploi	28
Les feux sont à l'école	28-29
Bruits, feux et bon voisinage > Modifications des horaires	29
Jeux & solutions	30-31
À votre service	32

✍️ éditorial par Guillemette Alquier

L'équipe renouvelée du conseil municipal remercie tous les Pormortais qui lui ont fait confiance. L'engagement de l'équipe « Notre Village : une Histoire, une Terre, un Avenir » de construire l'avenir tout en respectant et préservant l'environnement et le caractère rural de notre commune est fort ; et nous allons œuvrer tous ensemble, avec tous les acteurs de la vie communale, au-delà des divergences pour que le village garde son caractère.

L'équipe se renouvelle et le journal évolue et change de look. Vous retrouverez au sein de celui-ci, bien sûr les comptes rendus des conseils municipaux et des articles de fond sur l'actualité et l'histoire de Port-Mort, mais s'y ajoutent de nouvelles rubriques, telles que de la BD, les activités de la bibliothèque, la découverte des alentours etc. à découvrir au fil des pages et des numéros. Tout ceci sous l'égide du président du comité consultatif Alain Clerfeuille que je remercie pour son investissement au sein de ce journal depuis déjà quelques années et sans lequel celui-ci ne serait pas ce qu'il est.

Je vous souhaite donc une bonne lecture de ce numéro dans lequel vous est présentée la nouvelle équipe qui se tient à votre disposition pour toutes questions ou démarches bien entendu.

VOTRE NOUVELLE ÉQUIPE par Christian Lordi.



GUILLEMETTE ALQUIER **Maire**

54 ans, mariée, 4 enfants et deux petits enfants., mère au foyer.

- Présidente de droit de toutes les commissions municipales.
- Déléguée titulaire au conseil communautaire de la C.C.A.E. ⁽¹⁾
- Vice présidente de la C.C.A.E. ⁽¹⁾, déléguée à l'administration générale et au logement social.
- Déléguée titulaire à la commission de compensation de la C.C.A.E. ⁽¹⁾



ANNIE DEVOUGE-BOYER **2^e maire adjoint**

59 ans, divorcée, mère de deux enfants, trois petits enfants, agent de prestations à la sécurité sociale.

- Déléguée à l'urbanisme.
- Vice présidente de la commission d'urbanisme.
- Membre de la commission du personnel.
- Membre du C.C.A.S. ⁽²⁾
- Membre du comité consultatif Associations.
- Membre titulaire de la commission d'aide à domicile de la C.C.A.E. ⁽¹⁾.
- Membre suppléant de la commission petite enfance, jeunesse et prévention de la C.C.A.E. ⁽¹⁾.
- Déléguée suppléante au syndicat des C.E.S.



ALAIN TREGLOS **4^e maire adjoint**

58 ans, marié, deux enfants et deux petits enfants, cadre bancaire dans le service organisation.

- Délégué aux associations.
- Vice président du comité consultatif Associations.
- Membre des commissions d'appels d'offres (titulaire) et révisions des listes électorales.
- Membre du comité consultatif du projet de la butte de Châteauneuf.
- Membre suppléant de la commission des transports scolaires de la C.C.A.E. ⁽¹⁾



CHRISTIAN LORDI **1^{er} maire adjoint**

52 ans, marié, 2 enfants et deux petits enfants, chef de service dans un centre de soins et de réinsertion professionnelle pour toxicomanes.

- Délégué aux travaux cadre de vie.
- Vice-président de la commission Cadre de Vie, Travaux, Espaces Verts, Environnement.
- Vice président délégué du C.C.A.S. ⁽²⁾
- Membre des commissions d'appels d'offre (titulaire), d'urbanisme et des finances.
- Membre des comités consultatifs communication et du projet de la butte de Châteauneuf.
- Délégué titulaire au conseil communautaire de la C.C.A.E. ⁽¹⁾
- Membre titulaire de la commission jeunesse, petite enfance et prévention de la C.C.A.E. ⁽¹⁾
- Délégué au S.I.E.G.E. ⁽³⁾



GILLES AULOY **3^e maire adjoint**

58 ans, marié, deux enfants, cadre bancaire.

- Délégué aux finances.
- Vice président de la commission des finances.
- Membre de la commission d'urbanisme.
- Membre du comité consultatif Associations.
- Membre titulaire de la commission transports scolaires de la C.C.A.E. ⁽¹⁾.
- Membre suppléant de la commission économique de la C.C.A.E. ⁽¹⁾
- Délégué suppléant au siège (3).

RENCONTREZ VOS ÉLUS

Une permanence est tenue par M^{me} Guillemette ALQUIER, ou par un maire adjoint en cas d'empêchement,

**TOUS LES JEUDIS DE 16 H 30 À 19 H
EN MAIRIE.**

Ou sur rendez-vous pris en mairie au
02.32.52.61.46
avec l'élu concerné.

Pour plus de discrétion,
les rendez-vous avec un membre du C.C.A.S.
peuvent être pris à votre domicile.

(1) Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs.

(2) Centre communal d'action sociale.

(3) Syndicat intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure.

(4) Syndicat des ordures ménagères.

(5) Service Public Assainissement Non Collectif.

La commission cadre de vie, travaux, espaces verts environnement, ainsi que les comités consultatifs sécurité et accès handicapés, sont composés de l'ensemble des 15 conseillers municipaux.



BRUNO ARGENTIN

36 ans, pacsé, deux enfants, cheminot (membre du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

- Membre suppléant de la commission d'appel d'offre.
- Membre du comité consultatif écoles.

- Délégué titulaire au syndicat des C.E.S.



CHRISTIAN CHOMIENNE

52 ans, marié, père de deux enfants, employé de banque conseiller commercial.

- Conseiller délégué aux écoles.
- Vice président du comité consultatif Ecoles.

- Membre des commissions finances et du personnel.
- Membre des comités consultatifs communication et projet de la butte de Châteauneuf.
- Délégué suppléant au conseil communautaire de la C.C.A.E. (1)
- Membre titulaire à la commission économique de la C.C.A.E. (1)
- Délégué suppléant de la C.C.A.E. (1) au SYGOM (4)



EMMANUELLE LEBLANC

27 ans, éducatrice spécialisée

- Membre du comité consultatif écoles
- Membre du comité consultatif communication.



FRANÇOIS LEHALLEUR

43 ans, marié, deux enfants, agriculteur.

- Membre des commissions d'appels d'offre (suppléant) et d'urbanisme.
- Vice-président du syndicat des eaux du Catenay.
- Membre suppléant de la commission SPANC(5) et bassins versant de la C.C.A.E. (1)



ALAIN MAURIANGE

62 ans, marié, 1 enfant et 2 petits enfants, retraité de l'industrie automobile.

- Membre des commissions d'appels d'offre (suppléant) et d'urbanisme.
- Délégué au syndicat des eaux du Catenay.

- Membre titulaire de la commission SPANC(5) et bassins versants de la C.C.A.E. (1).
- Membre suppléant de la commission compensation de la C.C.A.E. (1)
- Délégué suppléant au syndicat des C.E.S.



GÉRARD MOREAU

61 ans, marié, un enfant, ingénieur commercial à la retraite.

- Membre des commissions d'appels d'offres (titulaire).
- Délégué suppléant au conseil communautaire de la C.C.A.E. (1).



BLANDINE OLDRA

60 ans, mariée, mère d'un enfant, retraitée, anciennement chef du personnel.

- Vice présidente de la commission du personnel.
- Membre des commissions des impôts et de l'urbanisme.



PHILIPPE PLÉ

49 ans, marié, deux enfants, cariste magasinier.

- Membre de la commission du personnel.
- Membre du C.C.A.S. (3)
- Délégué titulaire au syndicat des C.E.S.

- Délégué titulaire à l'association Seine et Partage.



MARIE-CLAIRE POEZZEVARA

61 ans, mariée, mère de deux enfants, et grand-mère de trois petites filles, restaurateur.

- Membre de la commission de révision de la liste électorale.
- Membre du comité consultatif du projet d'aménagement de la butte de

Châteauneuf.

- Membre suppléant à la commission d'aide à domicile de la C.C.A.E. (1)



VALÉRIE TANTON

43 ans, infographiste libérale

- Membre de la commission d'urbanisme.
- Membre du C.C.A.S. (2)
- Membre du comité consultatif communication.

VOTRE NOUVELLE ÉQUIPE suite

Tableau de synthèse des commissions et comités consultatifs.

	Guillemette ALQUIER	Bruno ARGENTIN	Gilles AULOY	Christian CHOMIENNE	Annie DEVOUGE-	Emmanuelle LEBLANC	François LEHALLEUR	Christian LORDI	Alain MAURIANGE	Gérard MOREAU	Blandine OLDRA	Philippe PLE	Maie-Claire POEZEVARA	Valérie TANTON	Alain TREGLOS
COMMISSIONS															
Appel d'offre	P	S					S	T	S	T					T
Révision électorale	P												M		M
Finances	P		VP	M				M							
Urbanisme	P		M		VP		M	M	M		M			M	
Personnel	P				M						VP	M			
Cadre de vie	P	M	M	M	M	M	M	VP	M	M	M	M	M	M	M
COMITES CONSULTATIFS															
École	P	M		VP		M									
Communication	P			M		M		M						M	
Associations	P		M		M										VP
Butte de Châteauneuf	P			M				M					M		M
Sécurité	P	M	M	M	M	M	M	VP	M	M	M	M	M	M	M
A. handicapés locaux	P	M	M	M	M	M	M	VP	M	M	M	M	M	M	M
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE															
	P				M			VP				M		M	M
Légende : P = Présidente, VP = Vice-président, T = Titulaire, S = Suppléant, M = Membres															

À QUOI SERVENT LES COMMISSIONS ?

- Les commissions et les comités consultatifs sont des groupes de travail qui étudient et préparent les dossiers pour les présenter lors des conseils municipaux. Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les commissions doivent être composées exclusivement de conseillers municipaux. Le conseil municipal a la possibilité de créer librement des comités consultatifs. Ceux-ci permettent d'associer des membres extérieurs au conseil municipal, notamment des représentants des associations et des habitants du village.

Les comités consultatifs peuvent être revus chaque année.

- Le conseil municipal reste le seul organe de décision *in fine*, les commissions n'ayant qu'un rôle de propositions.

Seul le C.C.A.S. est totalement indépendant du conseil municipal et n'a pas à rendre compte à celui-ci. D'ailleurs tous les membres du C.C.A.S. sont tenus à la confidentialité dans leur délégation, ainsi que le secrétariat de mairie soumis au secret professionnel dans le traitement des dossiers.

MEMBRES EXTERIEURS DANS LE C.C.A.S.

- M^{me} Dominique BROHAN, représentante des personnes handicapées.
- M^{me} Laure JUPILLE, représentante de l'Association Départementale des Associations Familiales de l'Eure.
- M. Pierre SCHOLL, délégué représentant les personnes âgées.
- M^{me} Michèle ARGENTIN, déléguée nommée par le maire.
- M^{lle} Armelle LEGAL, déléguée nommée par le maire.

MEMBRES EXTERIEURS DES COMITES CONSULTATIFS

ÉCOLE

Deux des délégués des parents d'élèves
Directrice + un instituteur.
Deux délégués du personnel

COMMUNICATION

Vice-président : Alain Clerfeuille
Jean-Paul Croizé, Bernard Ciret

ASSOCIATIONS

Deux membres par association

PROJET BUTTE DE CHATEAUNEUF

Vice-Président : Alain VIGOUROUX
Bureau de la Sauvegarde.

SÉCURITÉ

Commission cadre de vie + Pormortais
Nombre et noms à définir

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS LOCAUX

Commission cadre de vie
+ personnes ressources.

UNE SIRÈNE POUR NOTRE SÉCURITÉ par Jean-Paul Croizé

Le bilan de la réunion d'information sur les usines à risque proches de notre commune : Comment tout est fait pour que Port-Mort ne devienne jamais Seveso.

« Garder une vigilance active, mais sans pour autant éprouver d'inquiétude, et encore moins céder à une quelconque panique, même en cas d'alerte » : telle est, en substance, la principale consigne livrée par les responsables techniques, administratifs et industriels qui ont participé à la récente réunion d'information tenue à Port-Mort sur l'usine de l'entreprise chimique *Nufarm* de Gaillon.

Classé, on le sait, « Seveso » en raison des multiples produits à caractère toxique qui y sont utilisés, cet important site industriel suscite depuis toujours une crainte plus ou moins diffuse dans les communes environnantes, où l'on ne sait en général que très imparfaitement d'une part la nature du risque encouru, de l'autre la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident, quelles que soient les consignes officiellement décidées par les Pouvoirs Publics. Cette situation particulièrement inconfortable aussi bien pour les élus que pour les administrés a amené notre municipalité à organiser cette session d'information, à laquelle étaient invités non seulement les Pormortais, mais également les habitants des communes voisines.

Une idée manifestement intéressante puisque plus de 300 personnes ont assisté à cette réunion, qui a permis non seulement de tordre le cou à certaines idées fausses solidement ancrées dans les esprits de la région, mais aussi de soulever quelques « carences » de l'Administration en matière d'information, sinon de sécurité. Notamment, comme l'explique notre maire Guillemette Alquier dans ce dossier, à propos de l'utilisation de la sirène d'alerte dont dispose Port-Mort, une sirène qui reste pour l'instant inutilisable, sans que personne ne puisse réellement comprendre pourquoi.



« On peut déplorer qu'il n'existe pas en France une culture du risque analogue à celle que l'on trouve dans nombre d'autres pays occidentaux. Mais il faut tenir compte de cette carence pour élaborer une procédure d'alerte réellement efficace » a souligné en préambule à cette soirée Marc Douchin, Directeur de la Sécurité à la Préfecture de l'Eure. Jusqu'à présent, en dehors des directives de sécurité affichées à la mairie et des rappels des consignes à suivre en cas d'alerte publiés à intervalles réguliers dans notre journal, seule l'usine *Nufarm* elle-même diffusait à intervalles plus ou moins réguliers une petite plaquette d'information sur ses activités, et les risques encourus par la population des communes avoisinantes, réalisée sous le contrôle et avec la participation de la Préfecture de l'Eure, et de la DRIRE-Haute-Normandie, la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et l'Environnement. Malheureusement, il faut bien l'admettre, ce dispositif n'a jamais présenté beaucoup d'efficacité : tandis que les consignes affichées en mairie font partie de ces multiples panneaux que personne ne lit jamais, cette plaquette distribuée dans les boîtes aux lettres connaît dans neuf cas sur dix le même sort : elle est jetée au panier sans même avoir été regardée, parce que considérée comme une simple publicité, plutôt moins intéressante que d'autres. Ce qui apparaît dommage, car, même d'aspect quelque peu rébarbatif, celle-ci apporte l'essentiel des informations que chacun devrait toujours avoir à l'esprit lorsqu'il est question du risque présenté par les usines chimiques qui bordent la Seine en face de Port-Mort.

Une notice peu accessible au grand public...

On peut regretter, en effet, que ce document débute par une présentation économique des activités de *Nufarm* qui, même succincte, ressemble trop à de la publicité pour que l'on ait véritablement envie de lire la suite. Mais aussi, et surtout, on peut déplorer que, même beaucoup plus directement axée sur le sujet qui préoccupe les habitants de la région, cette notice explicative ne soit pas rédigée d'une manière plus accessible au grand public. Nombre de ceux qui ont le courage de le consulter se trouvent rebutés par le style technico - administratif qui le

caractérise. Qu'importe, notamment, d'y lire que le site est classé « Seveso II » compte tenu « de la nature et de la quantité des produits stockés » s'il n'y est dit que très peu de choses sur ses produits, et absolument rien sur leurs quantités présentes...

De sorte que, comme tout le monde a pu s'en féliciter au terme de cette soirée d'information extrêmement intéressante, il apparaissait vraiment nécessaire de susciter un échange « direct » comme celui-ci. Les multiples questions posées par le public venu à la maison de village, tout autant que les réponses - sans détour, il faut le reconnaître - faites par les intervenants ont grandement contribué à dédramatiser l'image que recèle cette usine dans l'esprit des habitants de la région.

...mais une soirée d'information enrichissante

Comme cela se devait, tout a commencé par une présentation détaillée des activités de cette usine dont la maison-mère est australienne, qui réalise en France un chiffre d'affaire annuel de plus de 100 millions d'euros. Cela a été l'occasion d'apprendre que 175 personnes travaillent sur ce site, traitant annuellement environ 30 000 tonnes de produits divers, dont plus de 11 000 pour l'agrochimie. Ces chiffres ont permis d'entrer concrètement dans le vif du sujet en apprenant que, parmi ceux-ci figurent notamment des solvants et des réactifs qui se montrent dangereux parce que inflammables ou toxiques. Il s'agit essentiellement de brome et, surtout, de chlore, dont deux ou trois conteneurs de 18 tonnes chacun se trouvent en permanence sur le site. Ces deux produits, ainsi que les fumées plus ou moins toxiques que dégagerait tout incendie survenant sur le site constituent les trois grands facteurs de risque induits par l'usine.

Pascal Cosneau, Directeur de l'usine *Nufarm*, qui avait accepté de participer à cette soirée d'information, a d'emblée tenté de répondre aux inquiétudes exprimées de longue date par les riverains en apportant des informations beaucoup plus concrètes que celles disponibles dans la plaquette. Il a par exemple expliqué que les produits dangereux sont entreposés sur le site suivant des principes de sécurité éprouvés : le brome est stocké dans des cuves couvertes d'eau, liquide qui assure sa

UNE SIRÈNE POUR NOTRE SÉCURITÉ suite

rétenion simplement en le « noyant » puisqu'il se montre plus lourd, tandis que le chlore est gardé dans des locaux confinés, c'est-à-dire étanches vis-à-vis de l'extérieur, de manière à éviter toute émission de celui-ci dans le milieu ambiant. Mais aussi, il a révélé que *Nufarm* investit de l'ordre de trois millions d'euros par an à Gaillon dans la sécurité, d'une part en améliorant à chaque fois que possible les procédures et moyens mis en œuvre dans ce but, de l'autre consacrant de nombreux moyens humains à la surveillance des installations. Ainsi, des « études de danger » sont elles menées à intervalle régulier, de manière à améliorer encore les règles de sécurité existantes. Dans le même esprit, l'ensemble du personnel de l'usine (parmi lesquels figurent une trentaine de pompiers, dont deux experts ingénieurs chimistes) suit régulièrement des sessions de formation aux risques existants sur le site, au cours desquels il leur est expliqué la conduite à tenir face à l'ensemble des incidents ou accidents pouvant survenir. Côté contrôle « actif » du site, enfin, Pascal Cosneau a également souligné que du personnel chargé de la sécurité se trouve présent 24h sur 24 dans l'usine, doté d'une quadruple mission : au niveau surveillance, assurer en permanence le contrôle des centaines de détecteurs de fuite et d'incendie répartis dans l'usine, et effectuer des rondes de vérification toutes les deux heures. Au niveau « action », appliquer les premières mesures prévues dans le cadre d'une « procédure d'organisation interne » (P.O.I.) qui définit de manière extrêmement précise la conduite à tenir en cas de problème, les deux premiers gestes devant être d'assurer la mise en étanchéité des zones touchées et d'alerter les autorités responsables de la sécurité publique.

Le risque « zero » n'existe pas

« Car il faut prendre en compte le fait que le risque zéro n'existe pas » a poursuivi Marc Douchin. Quelque soient l'ampleur et le bien fondé des mesures élaborées par les responsables de *Nufarm*, ce constat réaliste amène, de par la loi, la Préfecture de l'Eure à superviser la sécurité de l'usine de Gaillon dans le cadre d'un « plan particulier d'intervention ». C'est ce « P.P.I. », élaboré en relation avec la DIRE, la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, ainsi que les antennes régionales des ministères de la Santé et de la Défense, qui a pour objet d'assurer notre sécurité dès lors qu'un incident risque d'avoir des conséquences sur l'environnement extérieur aux parties confinées de l'usine. Déclenchée par la Préfecture, dont un représentant est joignable 24h sur 24 par les services de sécurité de *Nufarm*, cette procédure entraîne automatiquement la mise en alerte des moyens de secours publics (hôpitaux, armée, etc...) ainsi, bien sûr, que celle des populations concernées. C'est donc à ce stade de l'alerte que nous serions prévenus, par la mise en œuvre des sirènes, d'un automate d'appel téléphonique (voir encadré) ainsi que par la voie des ondes, avec la diffusion de consignes sur le réseau de « France-Bleue Haute-Normandie », que l'on capte à Port-Mort, rappelons le au passage, en modulation de fréquence sur 100.1.

Les services d'intervention publics sur place dès le déclenchement du P.O.I interne à l'usine

Comme l'a également souligné le Lieutenant Critot, représentant de la Gendarmerie lors de cette réunion, il ne faut cependant pas redouter pour autant que les premiers moyens d'interventions publics (gendarmes et pompiers) se trouvent obligés d'attendre ce signal officiel de la Préfecture pour se rendre à pied d'œuvre et activer les procédures d'intervention

prévues : « nous serions prévenus dès le déclenchement du P.O.I. interne à l'usine, et nous irions alors immédiatement sur le site à titre préventif, de sorte que nous pourrions intervenir à l'instant même du déclenchement du P.P.I., voir même avant en cas de besoin » a-t-il assuré. Cela a été une des révélations rassurantes de cette soirée d'information : dès l'apparition même d'un problème, les premières phases du P.P.I. élaboré pour l'usine de Gaillon pourraient se voir appliquées...

A son tour, Jean Luc Holubeik, représentant de la DIRE a expliqué comment ce P.P.I. a été conçu non pas en fonction d'une procédure « standardisée » au niveau national, mais bien en adéquation avec les particularités locales, celles d'ordre technique présentées par l'usine *Nufarm*, et celles géographiques constituées par le site de Gaillon, situé à proximité tout à la fois d'une grande voie de navigation fluviale, d'une liaison ferroviaire nationale, et de plusieurs axes routiers d'importance eux aussi nationale.

Des études de danger propres à chaque site

Cette présentation elle aussi a été importante, permettant de comprendre ce que sont ces P.P.I., dont la définition a été modifiée par la loi du 30 juillet 2003 en fonction des enseignements retirés de l'accident survenu à l'usine AZF de Toulouse en 2001. Désormais, ils constituent chacun pleinement le fruit d'une « étude de danger propre à chaque site » qui prend en compte une multitude de paramètres locaux. Pour Port-Mort, ceux-ci ont permis de classer la commune dans une zone de risque « acceptable », c'est-à-dire compatible avec le maintien en activité de l'usine. Pourtant, les études de danger, menées en fonction des produits utilisés par celle-ci, et des conditions de dispersion de ceux-ci en fonction des conditions géographiques et climatiques du site (vitesse moyenne et orientation la plus défavorable des vents, notamment) ont amené à définir deux zones particulièrement sensibles, l'une allant jusqu'à 2 300 mètres de l'usine dans laquelle réside un risque « d'effets irréversibles », l'autre d'un rayon de 9 700 mètres dans laquelle une émanation toxique pourrait provoquer

➤ BIENTÔT UNE RÉPÉTITION D'ALERTE EN TEMPS RÉEL

« Ce genre de procédure est difficile à mettre en œuvre, car elle concerne un très grand nombre de personnes, et s'avère lourde en terme de gêne à la population et aux activités économiques. Mais pour réellement s'assurer de l'efficacité d'un P.P.I., rien ne vaut une répétition en temps réel » ont assuré les responsables de la sécurité à la Préfecture et à la D.R.I.R.E., qui l'ont ainsi confirmé : **une procédure d'alerte en temps réel devrait avoir lieu dans un avenir proche à Port-Mort et dans sa région.**

Tout se déroulera alors comme si un accident venait effectivement de se produire à l'usine *Nufarm*. Les sirènes retentiront, les téléphones sonneront, *France-Bleue* Haute-Normandie interrompra ses programmes brutalement. Et la population de notre commune sera appelée elle aussi à entièrement jouer le jeu en se confinant chez elle, comme face à une véritable menace, tandis que les forces de l'ordre quadrilleront la zone menacée, et que les services de secours procéderont à l'évacuation la plus rapide possibles des personnes touchées par un nuage toxique virtuel, dont le développement exact sera décidé au dernier moment, de manière à renforcer encore l'aspect réaliste des opérations.

Certes, personne ne sera véritablement contraint de rester à la maison en attendant la fin de l'alerte. Mais les responsables de cet exercice en temps réel espèrent que la raison et le sens civique l'emporteront sur la curiosité ou l'indifférence chez les habitants de Port-Mort, face à **une procédure qui pourrait un jour leur sauver la vie.**

des effets sur la santé, notamment au niveau des muqueuses de ceux qui y seraient soumis.

De quoi comprendre que le P.P.I. qui nous concerne, tout en se montrant tout à fait spécifique, ne constitue que la première phase d'une procédure de conception elle, nationale, qui se traduirait dès son déclenchement par la mise en alerte de la procédure de déclenchement d'un « Plan Rouge » ou même d'un « Plan ORSEC » d'envergure régionale en cas de besoin.

Une consigne principale en cas d'alerte : s'enfermer chez soi

Il a été sensible dans la salle que ces termes faisaient peur à beaucoup de participants, notamment parmi les Pormortais habitant le quartier de la Roque, dont la situation dans le périmètre de 2 300 m autour de l'usine a amené les autorités à y interdire désormais toute extension de l'urbanisation. Les intervenants ont tenté de modérer ces inquiétudes. D'une part en rappelant, comme l'a fait Marc Douchin que les autorités « se doivent de prévoir le pire ». De l'autre en abordant le troisième chapitre important d'information de la soirée, celui consacré aux mesures à suivre par la population en cas d'alerte. Cette consigne, ont en effet assuré les représentants de la Gendarmerie et des Pompiers, réside en une seule action principale : s'enfermer chez soi, et attendre la levée de l'alerte en écoutant les informations données par la radio ou les forces de l'ordre. Tordant le cou à une idée pourtant solidement implantée chez certains des habitants de la région, ceux-ci ont formellement assuré qu'il était inutile de disposer d'un masque à gaz. Même dans le pire des cas envisageable, un nuage toxique émanant de l'usine se diluerait très rapidement, de sorte qu'il suffirait de s'enfermer chez soi en fermant soigneusement portes et fenêtres, sans oublier de couper la VMC et au besoin de calfeutrer les issues non étanches pour éviter tout risque, même dans le quartier de la Roque. Il suffirait de faire preuve de discipline, en appliquant immédiatement cette seule consigne, notamment en renonçant à aller chercher les enfants à l'école : « le personnel enseignant est lui aussi formé au P.P.I., en sachant comment protéger les élèves à l'intérieur des classes » a assuré Marc Douchain.

Au bilan, une seule véritable interrogation demeure à l'issue de cette session d'information qui, de l'avis général, s'est avérée des plus intéressantes : une telle réunion a-t-elle permis de rassurer ceux qui y ont assisté, ou a-t-elle au contraire avivé les craintes ?

Des questions restées sans réponse...

Il faut passer sur les habituelles interventions alarmistes de ceux qui, depuis quelques années, ont fait leur métier ou presque des peurs plus ou moins diffuses suscitées par les activités industrielles concentrées dans le secteur de Gaillon. Mais il faut admettre que plusieurs questions posées en fin de réunion sont restées sans réponse précise. A propos notamment de ce qui serait fait pour disposer de la certitude que tout le monde soit effectivement prévenu en cas d'alerte (quid, par exemple, des malentendants seuls chez eux ?) ou encore du sort qui attendrait les animaux au passage d'un nuage toxique. De même, aucun des intervenants n'a été capable d'expliquer pourquoi la sirène qui a été installée à Port-Mort en d'autres temps et pour d'autres raisons ne fait pas partie du dispositif d'alerte, alors qu'elle constituerait, par sa présence au cœur de la commune, un outil particulièrement efficace d'avertissement de la population.

Pourtant, à en croire les commentaires de ceux qui bavardaient avant de regagner leur voiture, il semble que l'on puisse remercier ceux qui avaient accepté de venir s'expliquer face à la population de la région : ils ont réussi à faire admettre que dès l'apparition du

moindre problème, plus d'un millier de personnes, des services de secours régionaux jusqu'aux personnels de la SNCF, de Météo-France, de France 3 et de Radio-France en passant par tous les services de l'Etat concernés (Armée, Ministère de la Santé, de l'Intérieur, etc...) seraient mis en alerte, prêts à tout faire pour que, quoi qu'il arrive, Port-Mort ne devienne jamais Seveso.



PENSEZ À L'AVERTISSEMENT TÉLÉPHONIQUE

A l'époque des fenêtres dotées de double vitrage et, plus globalement, des maisons parfaitement isolées, il n'est plus du tout évident d'entendre une sirène d'alarme, même puissante, lorsque celle-ci mugit à plusieurs kilomètres de chez soi. De surcroît, accoutumance pernicieuse aux essais mensuels de celles-ci aidant, nombre d'entre nous ne seraient pas réellement avertis de l'apparition d'une menace par la mise en œuvre de ce système sonore. Aussi les responsables de l'usine *Nufarm* ont-ils décidé, en accord avec la Préfecture, de **mettre en service une procédure d'appel téléphonique par automate**, permettant de prévenir individuellement chaque habitant de notre commune.

Dependant, pour que ce « service », assuré par un automate d'appel, atteigne sa totale efficacité, **il faut que tout le monde soit joignable**. Or, actuellement, seuls les titulaires d'une ligne téléphonique filaire figurant sur l'annuaire téléphonique de *France Télécom* peuvent être joints. Les autres, et tout particulièrement ceux qui se sont fait inscrire sur **liste rouge doivent effectuer par eux-mêmes la démarche qui permettra aux responsables de l'usine Nufarm de les inscrire sur la liste des personnes à appeler** en cas de problème. Lors de l'envoi de la dernière édition de leur plaquette d'information, ceux-ci ont joint un formulaire à remplir et à retourner pour être enregistré par l'automate d'appel. **Ceux qui n'auraient pas effectué cette démarche particulièrement utile peuvent toujours réparer cet oubli en écrivant à l'usine⁽¹⁾ sur papier libre**. Ils peuvent également le faire pour demander à être prévenu sur le téléphone portable, possibilité intéressante en cas d'absence du domicile, ou pour ceux, de plus en plus nombreux, qui ont renoncé à faire installer un téléphone fixe chez eux.

Enfin, précisons par ailleurs que, comme la Loi le prévoit, il est également possible aux abonnés figurant sur l'annuaire de *France Télécom* de demander aux responsables de l'usine de se faire retirer de la liste des personnes prévenues par l'automate téléphonique en cas d'alerte.

(1) *Nufarm SAS – ZI Secteur C.*

Notre Dame de la Garenne 27600 Gaillon

ET LA SIRÈNE DE PORT-MORT ?

Comme vous le savez, sur la commune existe toujours la sirène du centre de première intervention des pompiers, qui a fermé ses portes. L'activation de cette sirène en cas de problème sur la commune autre que «Seveso» est à l'étude et ne devrait pas poser de problème.

Par contre en cas d'accident «Seveso», **le son modulé caractéristique de ce type d'alerte est obligatoire**. De plus pour que cette alerte soit efficace, c'est-à-dire qu'elle soit déclenchée en temps réel, **il faut que la sirène soit déclenchée par l'entreprise elle-même**.

La commune a donc demandé à l'entreprise *Nufarm* d'accepter et de financer une telle procédure. Nous sommes dans l'attente de sa réponse, qui tarde un peu, il est vrai, malgré notre relance.

La préfecture ne devrait pas s'opposer à ce projet, d'après les éléments dont nous disposons actuellement.

■ GUILLEMETTE ALQUIER

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

En matière d'entretien des trottoirs le Code Rural précise en résumé que :

Tout riverain est tenu de nettoyer le trottoir et/ou l'accotement et la rigole qui se trouvent devant sa demeure ou sa propriété afin d'assurer la propreté, la salubrité et la sécurité de la voie publique.

> Cette obligation existe indépendamment du point de savoir si les trottoirs, accotements ou rigoles, appartiennent au domaine public ou sont privatifs. Elle s'applique de manière générale quelle que soit la largeur de la bande de terrain séparant la chaussée des propriétés riveraines.

> Lorsqu'un immeuble bâti se trouve le long d'un chemin rural ou piétonnier, l'obligation s'applique jusqu'à l'axe médian de cette voie.

- **En cas de chute de neige**, les riverains balayeront immédiatement la neige qui encombre les trottoirs et accotements, le long de l'immeuble qu'ils occupent sur une largeur d'un mètre le long des façades.

> La neige sera mise en tas sur la chaussée le long des trottoirs. Au cas où la largeur du trottoir serait insuffisante, les tas seront concentrés sur la chaussée le long des trottoirs à la limite des propriétés.

> De toute manière, la neige ne pourra obstruer les rigoles, ni les avaloirs de voirie, ni dissimuler les bouches d'incendie.

> Des ouvertures seront, en outre, pratiquées dans les tas continus de manière à faciliter l'accès de chaque habitation et la circulation des piétons sur le trottoir ou l'accotement.

- **Par temps de gel**, il est interdit de déverser ou de laisser s'écouler de l'eau sur la voie publique, de laver les voiries et les trottoirs.

> Lorsqu'il y a du verglas ou que la neige gelée ou durcie rend la circulation difficile, les riverains doivent répandre, sur les trottoirs ou accotements qui bordent l'immeuble qu'ils occupent l'un ou l'autre, des produits abrasifs comme par exemple cendrées, laitier granulé, scories.

> L'usage du sel ou d'autres fondants chimiques pour faire fondre la glace ou la neige impose ensuite un balayage complet et efficace.

> Lors du dégel, les riverains doivent assurer devant l'immeuble qu'ils occupent le dégagement des rigoles et avaloirs afin de permettre l'écoulement normal des eaux résultant de la fonte des neiges et glaçons.

Sans préjudice d'autres réglementations existantes, tout occupant d'un immeuble bâti ou non est tenu de veiller :

- À ce que les haies et plantations n'empiètent à leur base sur aucune partie du domaine public, ce même en sous-sol ;
- À ce que les plantations :
 - > soient émondées de façon telle qu'aucune branche ne fasse saillie sur la voie carrossable, à moins de quatre mètres et demi au-dessus du sol ;
 - > ne nuisent à la visibilité nécessaire pour la circulation routière, spécialement aux croisements et jonctions de voiries.

EXPOSITION DE PEINTURE

Le dimanche 18 mai, dans le cadre de la foire à tout, le comité des fêtes organisait sa troisième exposition de peinture.

Douze peintres étaient accueillis à la maison du village, accrochant 132 tableaux.

Il faut les féliciter pour la qualité de leurs oeuvres qui tout particulièrement cette année étaient pour la plupart de haute facture.

Les enfants de l'école exposaient plus de 170 dessins qui comme ceux de leurs aînés étaient d'une rare qualité.

Félicitons les, mais félicitons aussi l'encadrement de l'école à qui l'on doit cette réussite.

Dans la journée les visiteurs furent nombreux et certainement comblés par ce qui leur a été présenté. Au total environ 260 personnes ont admiré huiles, pastels, aquarelles et dessins de nos écoliers.

Un pot terminait la journée avec la remise des prix :

- Prix du public : Colette LETELLIER
- Prix des commerçants et artisans : Marguerite BLOT
- Prix de la municipalité : Armelle LIVONNEN



■ Colette Letellier, lauréate du prix du public

Remercions chaleureusement tout ceux qui ont participé à la réussite de la journée :

- Les peintres évidemment,
- Le comité des fêtes,
- La municipalité, les commerçants et artisans qui chaque année font des dons pour le prix des commerçants et artisans,
- La directrice de l'école et ses adjoints,
- Les enfants pour leur travail,
- et bien sûr le public pour sa fidélité.



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE
nous demande de rappeler que **les riverains doivent tailler leurs arbres et haies afin que ceux-ci ne rentrent pas en contact avec les lignes électriques.**

Si vous devez élaguer, appeler votre interlocuteur E.D.F. habituel. Il vous indiquera les éventuelles mesures de prévention qui s'imposent.

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS : ACTUALITÉS *par Michel Martinovitch***Le dernier POILU est mort.**

Un hommage national aux Invalides a été rendu au soldat Lazzaro PONTICELLI, décédé à l'âge de 110 ans. Il était Chevalier de la Légion d'Honneur et titulaire de nombreuses décorations.

Une page de notre histoire s'est tournée...

N'oublions pas ce soldat courageux et ses camarades morts inutilement dans l'horrible carnage de 14-18, qui ne devrait jamais se renouveler si tous, nous gardons éternellement à l'esprit ces trois mots : Paix, Liberté et Fraternité.



Notre assemblée générale s'est tenue le samedi 05 janvier 2008 dans la maison de village, suivie par le verre de l'amitié et la galette des Rois que nous avons partagé avec 56 participants. Cette réunion nous a permis de faire le tour de l'activité 2007 de notre association et de faire le point sur l'état de nos finances. Tout va pour le mieux possible, en particulier pour notre budget qui se porte bien et c'est tant mieux. Ceci nous permettra d'offrir des petits plus aux adhérents de notre Amicale.

À ce jour notre Association comprend 50 adhérents dont 20 anciens combattants et 30 sympathisants qui adoptent nos valeurs de camaraderie, entraide, maintien du souvenir de ceux d'entre nous qui sont morts pour la France. Ce devoir de mémoire qui devra se perpétuer dans l'avenir si la jeunesse y consent.

Notre Association est principalement constituée d'une population de seniors, le renfort de juniors susceptibles, un jour de reprendre le flambeau serait bienvenu.

Militaires ayant participé à des actions dans le cadre de l'O.N.U. ou de l'O.T.A.N., nous sommes disposés à vous aider pour connaître vos droits, même sans adhésion à notre association.

L'assemblée s'est poursuivie par le rapport moral de Pierre CONFLAND qui a retracé notre activité en 2007 puis par le rapport financier de notre trésorière Nicole CONFLAND. Les deux rapports sont adoptés à l'unanimité.

• Buffet campagnard du 15 mars

Nous étions 76 pour déguster toutes les bonnes choses de notre buffet campagnard, préparé par beaucoup de bénévoles, ainsi que par la boucherie Charcuterie LUCET de PORT-MORT. Ce fut une journée très réussie et nous avons bien dansé !

**• LOTO du 19 Avril**

Ce LOTO n'a pas rencontré un grand succès. 39 personnes seulement ont participé à ce jeu et se sont partagées les 20 lots : lecteur graveur de DVD, appareil photo numérique 7 MP, centrifugeuse, taille haie, un bon pour une belle côte de bœuf offert par la Boucherie Charcuterie LUCET ainsi que deux repas offerts par l'Auberge des Pêcheurs de Port-Mort.

Un grand merci à ces deux donateurs pour leur aide.

• Cérémonie du 8 Mai

La collecte du 8 mai du « Bleuets de France », symbole de paix et de solidarité a permis de récolter une somme de 127 € au profit des œuvres sociales de l'O.N.A.C. (Office National des Anciens Combattants). Merci à tous les donateurs pour leur générosité ainsi qu'à toutes les collectrices pour leur aide.

Nous avons ensuite écouté les messages traditionnels qui rappellent sans cesse l'ampleur du désastre humain et matériel que six années de guerre ont entraîné. Après une minute de silence, et le dépôt d'une gerbe de fleurs au pied du monument aux morts, deux médailles commémoratives ont été attribuées à Pierre Confland et Christian Chevalier, deux anciens combattants d'Algérie. Pierre Confland a été incorporé en 1954 au 2^{ème} régiment du génie puis dirigé sur l'Algérie en juin 1955 et maintenu sous les drapeaux jusqu'en février 1957. Christian Chevalier a été incorporé le 7 novembre 1956 puis dirigé sur l'Algérie le 3 janvier 1958 ou il a fait partie de la 10^{ème} compagnie du train à Alger jusqu'au 11 mai 1958. Ces deux anciens combattants ont acquis d'excellentes qualifications au sein de l'armée, un certificat de bonne conduite ainsi que le droit au port de la médaille commémorative d'Algérie.

Cette cérémonie s'est terminée par le chant de La Marseillaise interprété par un groupe d'enfants de l'école de Port-Mort sous la direction de leur directrice Noël Derval, à la grande satisfaction de l'assistance et de la notre en particulier. Bravo les enfants et merci à tous.

Le pot de l'amitié a ensuite été servi dans la maison de village.

• Barbecue du 14 juin au « club-house » du stand de tir

Contrairement aux prévisions de la météo, la pluie ne s'est pas manifestée à notre grande joie. Nous étions 60 personnes pour se partager les bonnes grillades préparées par Raymond Moulin alias Mickey et son compère « Dédé ». Nous avons passé un bon après-midi dans la forêt. Nous remercions Jacques Touze, de notre Amicale et propriétaire du site, qui nous a permis d'organiser cette manifestation.

Ensuite ce sera les vacances puis la foire à tout de septembre à laquelle nous participerons.

Pour le second semestre nous ferons un nouveau point en septembre.

Nous avons prévu un couscous le dimanche 19 octobre en plus de nos traditionnelles activités :

- > Cérémonie du 11 novembre,
- > Repas à l'auberge des pêcheurs le vendredi 14 novembre,
- > Choucroute le dimanche 14 décembre.

UNE SECTION «JONGLAGE» POUR L'ALPM par Christophe Bonnevault

L'ALPM proposera à partir du 16 septembre une initiation au «jonglage». Les séances auront lieu tous les mardis à 20 h à la maison de village.

On peut apprendre et pratiquer le «jonglage» à n'importe quel âge. Outre le plaisir que l'on peut prendre en pratiquant une activité en groupe, le «jonglage» est un véritable modèle pour le développement de l'agilité motrice. Tout en progressant à son propre rythme, la pratique du «jonglage» permet de développer les réflexes, le sens du rythme et de l'équilibre. Les disciplines du «jonglage» sont nombreuses et peuvent être adaptées aux plus jeunes comme aux moins jeunes.

Afin de pouvoir commencer la section dans de bonnes conditions (au niveau du matériel nécessaire), nous avons besoin de recenser les personnes intéressées par cette activité. Pour les personnes qui sont intéressées, **merci de remplir et de nous retourner le coupon réponse ci-contre.**

La jonglerie, souvent appelée *jonglage* ou encore *jongle* est à la fois considérée comme un jeu, un sport, un art ou encore un rite religieux. C'est un exercice d'adresse qui consiste dans son sens le plus strict à lancer, rattraper et relancer de manière continue des objets en l'air. L'acception que l'on donne au mot peut varier selon les pays, prenant en compte la seule manipulation d'objets ou l'ensemble du spectacle que l'artiste donne. De ce fait on en donne souvent une définition plus large qui inclut toutes les manipulations d'objets demandant de l'entraînement. La part artistique de la jonglerie pouvant être importante, l'expression corporelle et le côté théâtral comptent souvent autant que la performance pure.

Les personnes pratiquant la jonglerie sont appelés des jongleurs, du latin *joculare*.

Histoire

Les premières traces connues remontent à plus de 4000 ans. Elles ont été retrouvées sous la forme de fresques dans les tombes égyptiennes de Beni Hassan. De nombreuses autres traces de la jonglerie nous viennent du monde entier et de nombreuses cultures : la Rome antique, en Chine, les Aztèques, l'Europe du Moyen Âge. Certains peuples, comme c'est le cas sur les îles Tonga, ont d'ailleurs fait de la jonglerie un véritable rite. Nous possédons malheureusement peu d'informations écrites et peu de témoignages sur la vie des jongleurs passés. En réalité il s'agit plus d'allusions et de gravures. Il faudra attendre le XVIe siècle pour voir apparaître un jongleur dans un écrit de Pierre Gringore.

L'apparition des cirques en dur à la fin du XVIIe siècle et le développement des théâtres de variétés au XIXe siècle apportera à la jonglerie un nouvel âge d'or. Cette période connaîtra son apogée à l'entre-deux-guerres dans un lieu mythique ; le Wintergarten de Berlin, avec le jongleur exceptionnel Enrico Rastelli. Rastelli, jongleur d'origine italienne fut le premier à élever sa maîtrise technique à un niveau tel qu'il en inspira les poètes et artistes de son temps. Ses funérailles furent l'objet d'un véritable deuil national.

Il faudra attendre les années 1980 pour voir apparaître une nouvelle forme de jonglerie, contemporaine, qui se fera fort de rallier la danse, le mime et le théâtre pour étoffer la pratique jonglistique. Ce mouvement sera incarné aux États-Unis par Michael Moschen puis en France par Jérôme Thomas.

↳ Sources Wikipédia®



INTÉRESSÉ(E) ?!

Nom :

Prénom :

Âge :

Tél. :

Je suis un jongleur :

- débutant
 moyen
 bon
 très bon

Je pratique déjà :

- balles massues
 diabolo anneaux
 bolas bâton du diable
 autre :

↳ JOURNÉE «BLANCHE DE CASTILLE»

La première journée « Blanche de Castille » a été organisée le dimanche 25 mai dernier par l'Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort.

La journée fut bien remplie : Le matin, randonnée pédestre aboutissant à la Butte de Châteauneuf, le midi pique nique au moulin (apéritif offert par l'Association) et l'après-midi visites guidées de l'ensemble du site.

Une cinquantaine de personnes est venue participer à cette journée champêtre qui ne demande qu'à être renouvelée.

■ CHRISTIAN LORDI



Pour tous renseignements, contactez Alain Vigouroux au 06 17 38 33 86



DISCIPLINES

- l'**aérien** : lancer/reprise de massues, balles, anneaux, et parfois d'objets moins courants (chapeaux, foulards, boîtes à cigares par exemple) ;
- le **rebond**, généralement avec des balles silicones ;
- le **contact** et le **palmspinning** : manipulation d'un ou plusieurs objets sans qu'ils ne quittent le corps ou les mains ;
- le **twirling** :
 - le **stylo** (penspinning) ;
 - les **poi** ou **bollas**, 1 ou 2 boules retenues par une corde / une chaîne qu'on manipule autour du corps ;
 - le **long bâton** ou **staff** que l'on fait tourner autour du corps ;
 - le **twirling bâton**.
- le **diabolo**, deux baguettes reliées entre elles par une ficelle, le jongleur manipule une ou plusieurs bobines - parfois vu sans baguettes avec une ficelle bouclée sur elle même ;
- le **bâton du diable** ou **golo**, deux baguettes rugueuses, le jongleur manipule un bâton conique ;
- les **assiettes chinoises** que l'on fait tourner rapidement avec une baguette en bois qui les soutiennent en leur centre ;
- le **yo-yo** ;
- le **bilboquet** ;
- le **footbag** ou **hacky sack**.

ENVIRONNEMENT : DU NOUVEAU À PORT-MORT par Lyne Lucas, EBIOLA

Comme vous l'avez peut-être vu sur la dernière page du journal de Port-Mort de janvier 2008, dans la rubrique « A votre service », une nouvelle entreprise est née dans notre village.

EBIOLA, propose des produits de nettoyage et d'entretien biologiques et écologiques, pour les professionnels et les particuliers.

L'idée est de faire changer les habitudes dans le domaine de l'entretien et du nettoyage. Ce n'est pas facile, mais il faut penser à notre avenir !

Car les produits écologiques apportent des avantages non négligeables : ils protègent notre environnement avec des produits facilement biodégradables, mais aussi et surtout prennent soin de notre santé en limitant l'usage des produits chimiques classiques, qui peuvent être inflammables, irritants voire corrosifs pour certain nettoyant et détartrant !

Mais les produits d'entretien ne sont qu'une petite partie des efforts que nous devons faire pour préserver notre environnement, **quelques rappels sur les gestes que nous pouvons faire tous les jours :**

- ne pas jeter de papiers ou autres déchets par terre (cela paraît évident et pourtant on en voit tous les jours !),
- faire ses courses avec des sacs réutilisables, pour ne plus avoir à jeter de sacs plastiques à usage unique,
- ne pas laisser une lampe allumée si l'on n'est pas dans la pièce, changer les ampoules classiques par des basses tensions, ne pas laisser les appareils électriques en veille (ils consomment de l'énergie).
- utiliser des piles rechargeables de préférence, sinon déposer vos piles usagées dans des collecteurs (elle sont très polluantes),
- limiter l'usage de l'eau (douche plutôt que bain), récupérer l'eau de pluie pour arroser le jardin et alimenter vos toilettes (qui consomment beaucoup d'eau !),

• préférer boire l'eau du robinet (qui est contrôlée tous les jours) plutôt que d'acheter de l'eau minérale en bouteille plastique, qui est génératrice de pollution au moment de sa fabrication !

• favoriser le co-voiturage, et pour les plus courageux quand le temps le permet, la marche à pied ou le vélo (pour les petites distances),

• limiter les impressions papier, utiliser le verso, acheter de préférence du papier recyclé (issu de forêt certifiée « gérée durablement »), et pour finir, les jeter dans les sacs bleus pour être recyclé,

• limiter les déchets d'emballage en faisant attention à vos achats (éviter les emballages individuels), par contre vous pouvez réaliser du compost (pour votre jardin) avec vos épluchures de fruits et légumes, ajouté aux feuilles et tontes de gazon.

• tri sélectif : il est important de favoriser le recyclage, c'est redonner une seconde vie à vos déchets. ils vont être réutilisés donc économie des ressources naturelles, et création d'emploi dans le secteur du recyclage.

Ce ne sont que quelques conseils parmi tant d'autres, qu'il est facile d'appliquer dans la vie de tous les jours, et vous le faites certainement déjà.

Il est important de prendre conscience qu'il faut mettre des actions en place pour préserver notre environnement, bien sur à l'échelle industrielle mais aussi pour nous en tant que consommateurs, nous devons tous changer nos habitudes, pour un meilleur avenir.

Pour tout renseignement sur la gamme de produits d'entretien écologiques, ou pour des conseils veuillez contacter :



EBIOLA - Lyne LUCAS

13 rue des loges - Port-Mort

Tél : 02 32 53 34 66

Port : 06 84 86 34 69



ECO-COMPTAGE par Guillemette Alquier

La nature vous intéresse, la préservation de ses ressources et de sa diversité vous interpelle, participez à des comptages ou des enquêtes. Voici 3 pistes où pour certaines les enfants seront sûrement heureux de contribuer tout en découvrant la nature.

1. Comptez les papillons : L'observatoire des papillons des jardins lance pour la troisième année un comptage des papillons que l'on peut observer dans son jardin. C'est facile, un guide permettant de reconnaître ces insectes est fourni sur le site. Chaque mois, de mars à octobre, on envoie une fiche d'observation. La fréquence d'observation est variable suivant le temps que l'on veut y consacrer, le tout est de l'indiquer. Cette campagne est faite en liaison avec le muséum d'Histoire Naturelle.

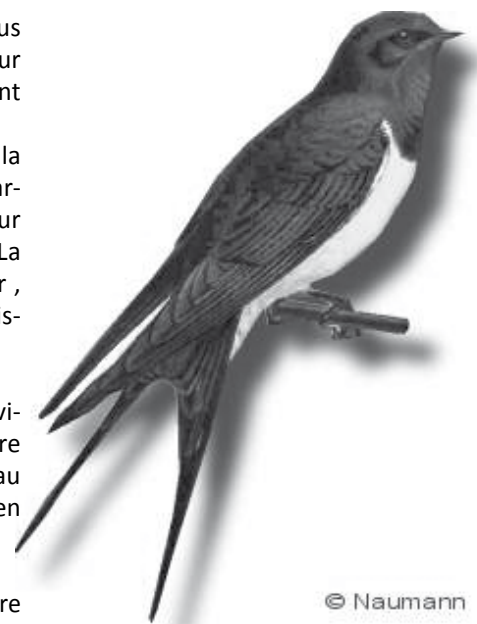
① www.noeconservation.org

2. Que deviennent nos hirondelles ? La H.N.N.E. (Haute-Normandie Nature Environnement) a formé un réseau d'observateurs bénévoles qui a pour but de suivre les nids d'hirondelles qui se trouvent près de chez vous pour en voir l'évolution au fil des ans (les hirondelles y reviennent elles ? etc.). Des fiches sont disponibles en mairie et prochainement à l'école.

H.N.N.E. 71 bis, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen.

3. L'agence Eau Seine-Normandie lance une consultation du 15 Avril au 15 octobre 2008. Celle-ci porte sur 10 propositions entre autres sur l'alimentation en eau potable, la réduction des pollutions, la prévention des risques d'inondation. Vous pouvez prendre connaissance de ses propositions et donner votre avis par Internet :

① www.consultation-eau-seine-normandie.fr



© Naumann

■ *Hirundo rustica, hirondelle rustique, ou encore de cheminée, des granges, de ville, et même, domestique.*

↳ BOUCHERIE - ÉPICERIE GÉNÉRALE «LUCET» : C'EST FAIT !

Retards dans les procédures administratives, délais légaux, entrepreneurs plus ou moins fiables, problèmes de raccordement électrique, ont fait du projet de nouvelle boutique de boucherie épicerie générale des Lucet un véritable parcours du combattant qui n'aurait pu se finaliser sans la présence et la participation active des membres du conseil municipal.

Annoncée tout d'abord pour fin 2007, puis début 2008, notre nouveau commerce n'a finalement pu s'ouvrir que le 4 mars 2008 pour le plus grand plaisir et confort des Pormortais. « C'est une riche idée que vous avez eu là » confiait il y a peu une habitante âgée, seule et sans permis de conduire.

Effectivement, l'initiative doit être saluée et les acteurs de ce projet grandement remerciés, car nous bénéficions désormais d'un commerce de proximité absolument vital dans une commune de notre taille en nous proposant tous les produits de consommation courante, ainsi que des préparations charcutières artisanales et des plats cuisinés, le tout en bénéficiant de l'application de toutes les nouvelles normes d'hygiène en vigueur et d'une décoration thématique orchestrée par nos commerçants.

■ ALAIN CLERFEUILLE



Vous trouverez ainsi dans les rayons de l'épicerie générale (la partie avec les hublots) :

- > Produits d'hygiène et d'entretien,
- > Crèmerie,
- > Fruits et légumes,
- > Conserves,
- > Pâtes,
- > Surgelés,
- > Glaces,
- > Vins & alcools,
- > Eaux minérales & sodas,
- > Boissons fraîches,
- et autres produits d'appoint...



↳ UNE FÊTE DU VILLAGE «SOUS LE SOLEIL DES ANTILLES»



■ Daniel Cieux, à la guitare.

À l'occasion de la fête du village, le 21 juin dernier, le Comité des Fêtes avait organisé une soirée Antillaise. Le soleil étant au rendez-vous, c'est devant la maison du village que nous avons installé les tables aux couleurs locales. Un traiteur martiniquais nous avait préparé, pour l'occasion, un repas typiquement créole. Des Pormortais passionnés de musique, Daniel Cieux, et ses fils Alexandre et Antoine ont fait la joie de tous en nous interprétant un répertoire varié de chansons tout au long de la soirée.

Nous félicitons les musiciens pour leur talent et les participants pour cette soirée réussie.

L'école aussi avait joué le jeu pour la fête de la musique...

En effet, dès le matin de ce 21 juin, nous avons pu encourager les enfants de l'école qui avaient préparé un spectacle de musique, chants et contes. Ce fût un grand bonheur d'applaudir petits et grands qui avaient mis tout leur cœur pour la réussite de ce spectacle. Un grand merci aux enseignants et aux enfants pour ce moment inoubliable.

■ NATHALIE PLAQUET



■ Le spectacle des enfants.



Un seul changement majeur dans le fonctionnement de l'établissement LUCET :

La boutique fait désormais une pause de 13 h à 14 h 30.

Sinon, rien de changé, Michel fait sa tournée dans les communes avoisinantes, Évelyne sert les clients et gère la petite entreprise et la bonne humeur est de rigueur comme toujours !

J'oubliais, en plus, le dimanche, si vous voulez un poulet rôti, il vous suffit de le commander la veille !



↘ BOULANGERIE : ENCORE UN PEU DE PATIENCE...



Après plusieurs mois d'un parcours semé d'embûches administratives, Caroline Maître et Michaël Wojtasiak, nos futurs boulangers, ont pu commencer les travaux de construction de leur établissement.

Malgré cela les nouveaux propriétaires, tout particulièrement scrupuleux quant au respect des normes de construction, annoncent **l'ouverture pas avant avril 2009.**

Certains privilégiés d'entre nous ont eu l'occasion de déguster un échantillon de pâtisseries confectionnées par Michaël, et croyez nous, **cela vaut largement le coup d'attendre !!!**

■ ALAIN CLERFEUILLE

! CAFÉ DE LA MAIRIE : CONGÉS D'ÉTÉ
LE CAFÉ • POINT-POSTE SERA FERMÉ
DU VENDREDI 1^{ER} AOÛT
AU MARDI 19 AOÛT INCLUS

↘ UNE VÉRANDA AU CAFÉ

Afin de mieux servir sa clientèle, Dominique et Évelyne ont conçu un projet de véranda, située du côté du parking de la maison de village. Le conseil municipal a validé le projet, mais celui-ci exigeant l'abatage d'un des tilleuls de la place, il a été demandé aux propriétaires du café de s'engager à planter des arbustes aux abords de la future véranda.

Ainsi, courant septembre, dans la véranda ouverte sur 3 côtés, la clientèle fumeuse pourra prendre un verre et *s'en griller une* sans incommoder les clients de la salle, et ce à l'abri des intempéries.

↘ Pour apprendre une autre bonne nouvelle concernant le Café de la Mairie, *rendez-vous en page 24...*

■ ALAIN CLERFEUILLE



■ Juillet, l'arbre a été abattu, le terrassement a commencé...



■ ...et courant septembre 2008, la véranda sera ouverte aux clients.

OÙ IRONS NOUS DIMANCHE ? 01 par Bernard Ciret

 **CATHÉDRALE DE BEAUVAIS** ↘ 65 kms ⌚ 1 h 20

Il n'est pas toujours drôle, surtout pour les enfants d'aller voir un vieux monument, mais je pense que si l'on connaît un peu la petite histoire d'un édifice et que l'on fait l'effort de se transformer en conteur, cela peut avoir un côté très passionnant.

Pourquoi cette cathédrale ?

Car l'histoire de sa construction n'est pas banale.

Commencée en 1225, la cathédrale sombra dans les flammes dès sa première année. En 1227, l'évêque de l'époque, Milan de Nanteuil, décida alors de construire, pour satisfaire son orgueil personnel, un édifice gigantesque, le plus haut jamais réalisé.

La hauteur du chœur devait atteindre une hauteur de 48,5 mètres (record mondial pour une cathédrale).

En 1284, une partie de la voûte du chœur s'effondra avec les arcs boutant sous la force du vent ! Il faudra attendre 1347 pour que s'achèvent les réparations.

Puis ce fut la guerre de cent ans. Les travaux cessèrent, mais la cathédrale subira de nombreux dommages.

150 ans après le début de la réalisation du chœur, l'évêque Louis de Villiers décida de faire construire le transept (nef transversale qui donne à la cathédrale une forme de croix) et qui s'achèvera en 1548.

Restait à construire la nef centrale, mais l'évêque préféra faire élever à la croisée du transept une flèche de 153 mètres de hauteur depuis le sol. La cathédrale devenait ainsi la plus haute d'Europe, et dépassait même Saint-Pierre de Rome.

La cathédrale domina ainsi fièrement l'Europe pendant 4 ans. Mais le 30 Avril 1573, alors que les fidèles sortaient de la célébration de l'Ascension, la totalité de la flèche avec ses trois étages s'effondra sur l'édifice. Par chance, ou bonté divine, il n'y eut que deux blessés.

La reconstruction des voûtes du transept après cette catastrophe, nécessita énormément d'argent, engloutissant les fonds nécessaires à l'édification de la nef (qu'il aurait pu être mieux de construire avant, pour soutenir le clocher).

La cathédrale restera inachevée.

Après avoir subi les pillages de la révolution, l'édifice fut ébranlé pendant la dernière guerre mondiale, recevant cinq bombes dans son entourage.

En 1990, le sort s'acharna de nouveau sur le chœur qui commença à vaciller de plus de 30 centimètres au sommet, faisant craindre le pire.

En 1993, pour soutenir l'ensemble il fallut rapidement mettre des étais en bois qui défigurent totalement l'intérieur de la cathédrale. Une restauration fut entreprise pour consolider les piliers. A la fin des travaux aucun architecte ne voulut prendre la responsabilité de retirer les étais. Vous pourrez les voir, ils sont toujours là !

À l'extérieur vous pourrez également constater que des barres de fer relient les culées de contreforts afin d'éviter qu'elles ne s'écartent sous la force du vent et le poids démesuré de l'édifice.

Ah ! J'oubliais, avant de sortir de la cathédrale, n'oubliez pas d'aller voir **la plus ancienne horloge médiévale à carillon encore en fonctionnement**. Elle date de 1305. Son mécanisme fonctionne grâce à des poids.

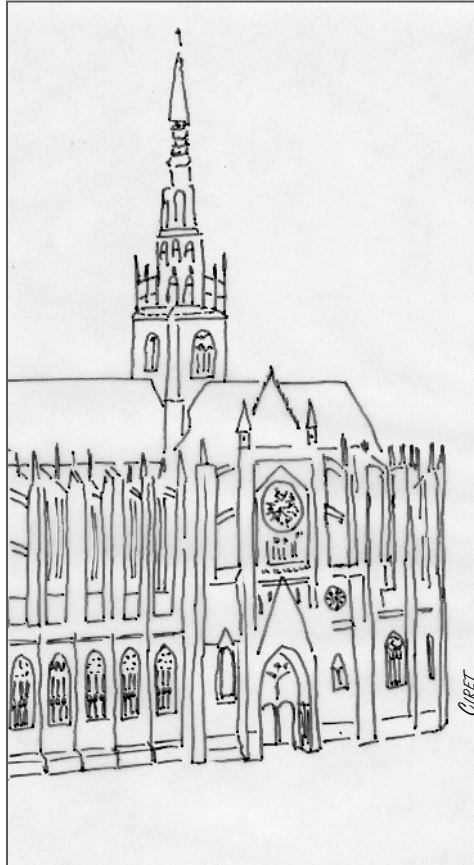
Tout proche également une remarquable pendule astronomique.

Chef d'œuvre de Monsieur Auguste Vérité (ingénieur civil des chemins de fer du nord) qui réalisa cet ensemble de 90 000 pièces avec 52 cadrans et 68 automates. Elle indique entre autre la position des planètes, les heures de lever et de coucher du soleil et de la lune, les heures des

marées...C'est une merveilleuse réalisation.

Vous avez vu ce qui aurait du être la plus grande cathédrale du monde, et qui n'est aujourd'hui qu'une cathédrale inachevée...

Voilà, la visite est terminée, à bientôt pour la prochaine.



- ↘ FOIRE-À-TOUT dimanche 14 septembre
- ↘ RALLYE PEDESTRE dimanche 28 septembre
- ↘ BOURSE AU JOUETS & RASSEMBLEMENT DE VOITURES ANCIENNES dimanche 26 octobre

Pour tous renseignements, contactez Franck au 06 83 12 32 92

MA PETITE BIBLIOTHÈQUE 01 par Valérie Tanton, bibliothécaire de l'ALPM

HISTOIRE DE L'ART - E. H. GROMBRICH (16^{ème} édition)

Nous ne mesurons pas forcément l'influence qu'exerce, consciemment ou pas, l'art sur nos vies, c'est pourquoi pour cette première chronique de MA PETITE BIBLIOTHÈQUE, j'ai choisi de vous présenter cette - HISTOIRE DE L'ART - (richement illustrée) car, selon Grombrich, et c'est la seconde raison de mon choix, l'art n'a pas d'existence propre, il n'y a que des artistes, et ce point de vue mérite également notre attention.

De l'art rupestre à celui du XX^{ème} siècle, Grombrich met un point d'honneur à rendre son histoire de l'art accessible à tous. Nous ne sommes pas noyés par une marée de noms, de dates ou de termes techniques incompréhensibles. Il dresse une histoire cohérente, une saga artistique de l'humanité loin du jargon prétentieux si souvent pratiqué dans les galeries !

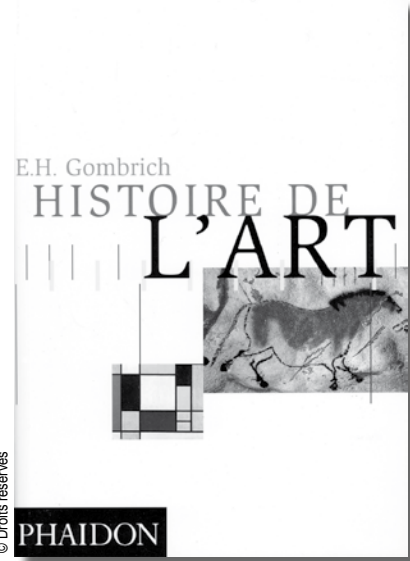
Il nous montre combien il vaut mieux aborder l'art avec un esprit non prévenu et libéré de tout préjugé, pour en saisir le mystère et que seule notre propre expérience nous permet de ressentir telle ou telle émotion devant une œuvre.

Car, tout simplement, l'art est fait par des hommes pour d'autres hommes.

Éditions Phaidon - 25,95 € • Éditions Phaidon poche 19,95 €

↳ Disponible à la bibliothèque

"Je me presse de rire de tout,
de peur d'être obligé d'en pleurer"
Beaumarchais



À RETENIR SORTIES EN LIBRAIRIES

- Les Enfants de Hurin - J. R. R. Tolkien / Éditions Bourgois - 25 €
- La Séquestrée - Charlotte Perkins-Gilman / Éditions Phébus Libretto - 6,50 €
- La Consolante - Anna Gavalda / Éditions Le Dilettante - 24,50 €

À PROPOS DE LA BIBLIOTHÈQUE NOUVEAUTÉS

- L'Élegance du hérisson - Muriel Barbery / Prix des Libraires 2007
- Les Bienveillantes - Jonathan Littell / Prix Goncourt 2006
- Chagrin d'école - Daniel Pennac / Prix Renaudot 2007
- La Route - Cormac McCarthy / Prix Pulitzer
- Le Garçon dans la lune - Kate O'Riordan

BIBLIOTHÈQUE INFOS

Permanence le samedi de 10h à 12h
(sauf en période de vacances scolaires)
Prêts - 3 livres pour 3 semaines maximum
Cotisation annuelle - 5 €
Pour toutes autres informations -
Valérie Tanton - 06 87 24 32 39
www.alpm.fr

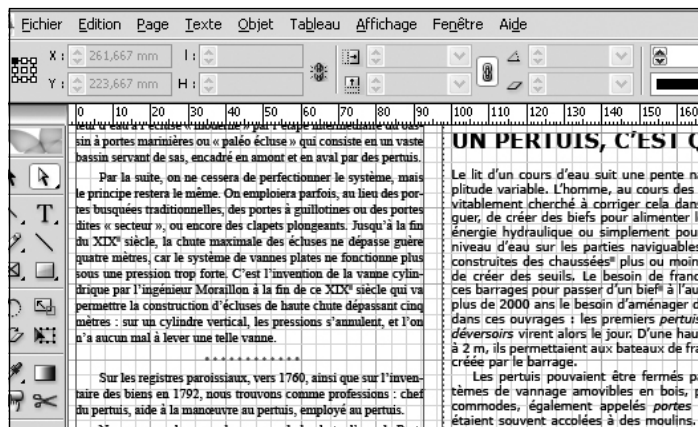
QU'EST-CE QU'UN « FEUILLET » ? par Alain Clerfeuille avec la complicité de Jean-Paul Croizé

À chaque nouvelle édition du JPM, c'est la même angoisse qui m'étreint : combien de contenu vais-je avoir à intégrer dans la maquette, et donc combien de pages vont-elles être nécessaires pour recevoir ce contenu, sachant que le nombre de pages final se doit d'être un multiple de quatre ? ! Je m'explique : le JPM est imprimé recto-verso sur des feuilles au format A3 (42 cm x 29,7 cm) qui sont ensuite assemblées et pliées, ce qui nous donne au final quatre pages de format A4 (21 cm x 29,7 cm). Le JPM peut donc être constitué de 8, 12, 16, etc. pages. Le maximum atteint à ce jour est de 32 pages. Vous comprenez donc que si l'on me fournit 17½ pages de contenu, je me trouve dans... l'embarras : il y a un vide de 2½ pages à combler, et combler il faut, car dans l'absolu il est hors de question de faire des coupes.

Cette problématique me concerne tout autant que les professionnels de la presse écrite, et c'est ainsi que Jean-Paul Croizé, ancien grand chroniqueur au Figaro, m'a soufflé cette information cruciale : le **feuille** est une unité qui permet de donner une indication de longueur au journaliste pour l'écriture de son article. Un feuille représente 25 lignes de 60 signes, soit **1 500 signes** ou caractères (espaces et ponctuation compris). Cette notion est capitale pour les journalistes-pigistes puisque souvent, ceux-ci sont payés au nombre de feuillets.

Tout cela est bien beau me direz-vous, mais par rapport au JPM, un feuille cela représente quoi exactement ?

Cette pige en est un...



Conclusion, comme vous pouvez le voir, si vous me fournissez un feuille, et que nous ajoutons un titre, une illustration, et une légende additionnelle, nous avons occupé environ ½ page du JPM ! Dernier point, comment savoir combien de signes vous avez écrit ? Pour une rédaction manuscrite, il vous faudra compter caractères, ponctuation, et espaces « à la main ». Les logiciels de traitement de texte et de PAO offrent tous des fonctionnalités de comptage, soit automatique, soit à la demande, avec ou sans option de comptage des espaces.

i Une « pige » est un article écrit par un « pigiste », journaliste rémunéré à la tâche (par exemple au nombre de caractères ou de pages pour un rédacteur, à la durée dans l'audiovisuel, au nombre d'images pour un photographe...). ↳ Sources Wikipédia®

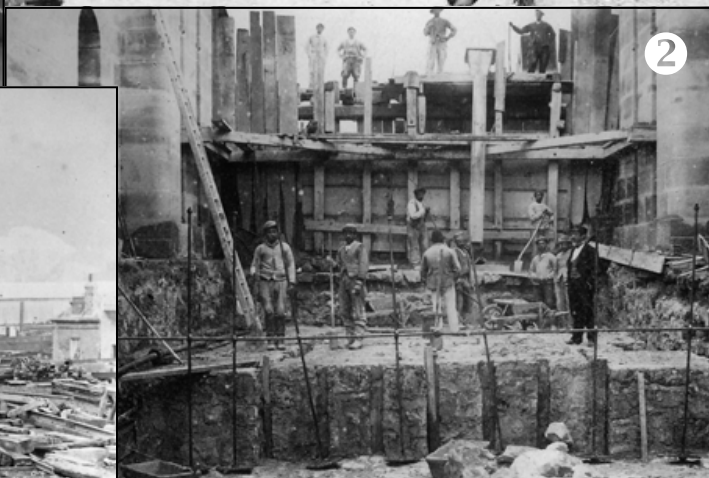
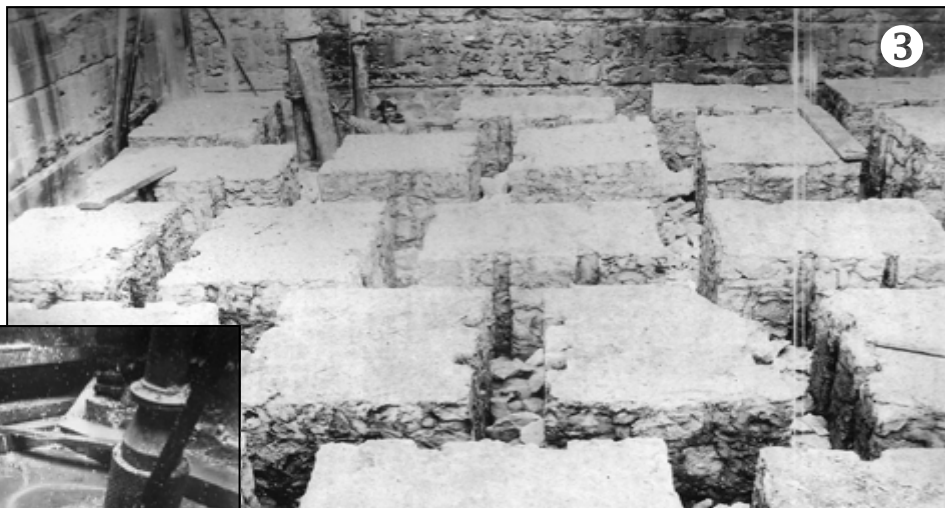
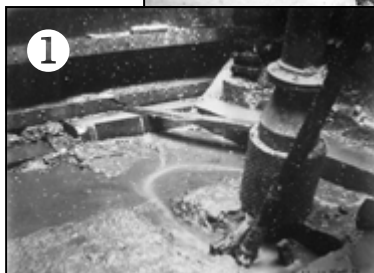
BARRAGE : LA CONSTRUCTION EN PHOTOS !

par *Christian Lordi*

Nous pouvons grâce à un Pormortais poursuivre la visite du chantier du barrage de Port-Mort.

M. Minary a en effet découvert sur une foire à tout une vingtaine de clichés datant de l'année 1884. Le chantier à cette date était à la moitié de son exécution (1879-1889). Ces photographies concernent surtout la partie du chantier réalisée par les Établissements de Conrad Zschokke. Nous pouvons grâce à elles voir l'immensité de l'opération aussi bien au niveau dimensionnel qu'au niveau des moyens techniques employés.

Sur la photographie n°**1**, nous découvrons la tête de forage servant à percer l'assise rocheuse sur la quelle est ancré l'édifice.



Sur la photographie n°**2**, nous apercevons les trous en coupe effectués par celle-ci. La photographie n°**3**, nous montre l'ancrage d'une fondation dans le roc avant coulage.

Sur la photographie n°**4**, nous voyons l'ampleur des moyens mis en oeuvre : un pont transporteur sur rails. Cette vue a été prise du côté de Saint-Pierre-la-Garenne, nous apercevons dans le loin à droite l'aplomb rocheux blanc de Châteauneuf.

Sur la photographie n°**5**, nous découvrons Conrad Zschokke en chapeau de paille effectuant des relevés. La photographie est datée du 14 juin 1884.

Sur la photographie n°**6**, nous voyons un plus petit pont sur rails, au dessus d'une écluse en construction, avec une pelle dragueuse en son centre. Sur le côté droit se trouve une locomotive pour la production d'une partie la vapeur nécessaire à l'énergie motrice du chantier.

Nous vous proposerons dans le prochain numéro une deuxième série de photographies commentées.

À suivre...



CONSEIL du 16.03.08

La séance a été ouverte à neuf heures par M^{me} ALQUIER Guillemette, maire sortant, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer : M^{mes} MM. CHOMMIENNE Christian, TANTON Valérie, MOREAU Gérard, AULOY Gilles, ARGENTIN Bruno, LEBLANC Emmanuelle, MAURIANGE Alain, OLDRA Blandine, TREGLOS Alain, PLÉ Philippe, LORDI Christian, DEVOUGE-BOYER Annie, LEHALLEUR François, ALQUIER Guillemette, POEZEVARA Marie-Claire.

M. Alain MAURIANGE, le plus âgé des conseillers a ensuite présidé la séance.

● Élection du maire

Le Président invite le Conseil à procéder à l'élection du maire par vote à bulletin secret et à la majorité absolue.

Candidat : M^{me} ALQUIER Guillemette.

Chaque conseiller municipal a ensuite déposé son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre du bulletins trouvés dans l'urne : 15.

Reste pour les suffrages exprimés : 15.

Majorité absolue : 8.

A obtenu : M^{me} ALQUIER Guillemette, 15 Voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, M^{me} ALQUIER Guillemette a été proclamée maire.

● Détermination du nombre d'adjoints

Le Conseil Municipal décide ensuite de fixer à l'unanimité le nombre d'adjoints à quatre.

● Élection du 1^{er} adjoint

Il a été procédé ensuite sous la même forme à l'élection du 1^{er} adjoint.

Candidat : M. LORDI Christian.

Nombre du bulletins trouvés dans l'urne : 15.

Reste pour les suffrages exprimés : 15.

Majorité absolue : 8.

A obtenu : M. LORDI Christian, 15 Voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, M. LORDI Christian a été proclamé 1^{er} adjoint.

● Élection du 2^e adjoint

Il a été procédé ensuite sous la même forme à l'élection du 2^e adjoint.

Candidat : M^{me} DEVOUGE-BOYER Annie.

Nombre du bulletins trouvés dans l'urne : 15.

Reste pour les suffrages exprimés : 15.

Majorité absolue : 8.

A obtenu : M^{me} DEVOUGE-BOYER Annie, 15 Voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, M^{me} DEVOUGE-BOYER Annie a été proclamée 2^e adjoint.

● Élection du 3^e adjoint

Il a été procédé ensuite sous la même forme à l'élection du 3^e adjoint.

Candidat : M. AULOY Gilles

Nombre du bulletins trouvés dans l'urne : 15.

Reste pour les suffrages exprimés : 15.

Majorité absolue : 8.

A obtenu : M. AULOY Gilles, 15 Voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, M. AULOY Gilles a été proclamé 3^e adjoint.

● Élection du 4^e adjoint

Il a été procédé ensuite sous la même forme à l'élection du 4^e adjoint.

Candidat : M. TREGLOS Alain.

Nombre du bulletins trouvés dans l'urne : 15.

Reste pour les suffrages exprimés : 15.

Majorité absolue : 8.

A obtenu : M. TREGLOS Alain, 15 Voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, M. TREGLOS Alain a été proclamé 4^e adjoint.

● Élection des délégués aux Établissements Publics Intercommunaux

- Communauté de Communes des Andelys et ses Environs :

Délégués titulaires :

M^{me} ALQUIER Guillemette, M. LORDI Christian.

Délégués suppléants :

MM. MOREAU Gérard et CHOMMIENNE Christian.

- Syndicat des Eaux du Catenai :

Délégués : MM. LEHALLEUR François et MAURIANGE Alain.

- Syndicat des CES Vernon :

Délégué : M. ARGENTIN Bruno.

- Syndicat d'Électricité et du Gaz de l'Eure :

Délégué titulaire : M. LORDI Christian.

Présents : Guillemette ALQUIER, Annie DEVOUGE-BOYER, Bruno ARGENTIN, Gilles AULOY, Christian CHOMMIENNE, Emmanuelle LEBLANC, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Alain MAURIANGE, Gérard MOREAU, Blandine OLDRA, Philippe PLÉ, Valérie TANTON, Alain TREGLOS.
Absents : Marie-Claire POEZEVARA, pouvoir donné à Blandine OLDRA.
Secrétaire de séance : Emmanuelle LEBLANC.

Paillage, cannage de sièges

Ayez le plaisir et la satisfaction de rempailler vous-même votre chaise préférée !

Stages d'initiation 2008

du 21 au 25 juillet
 du 22 septembre au 1^{er} octobre (1/2 journées)
 du 17 au 21 novembre

Salle des associations, 75 Grande rue, Port-Mort

Inscriptions : Martine 06 30 72 42 73



Atelier Couleur Paille

L'association « Atelier Couleur Paille » vous propose des stages de paillage et de cannage qui auront lieu dans la salle des associations de Port-Mort (salle située au dessus de l'école). Tous les matériaux nécessaires sont compris dans le tarif des stages : il ne vous reste qu'à amener votre chaise préférée !

➤ **Martine a le plaisir de faire profiter les Pormortais d'une remise de 25 % sur le prix des stages !**

CONSEIL du 31.03.08

• Élaboration des Commissions et des Comités Consultatifs

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les commissions doivent être composés exclusivement de conseillers municipaux.

Le conseil municipal a la possibilité de créer librement des comités consultatifs. Ceux ci permettent d'associer des membres extérieurs au conseil municipal, notamment des représentants des associations et des habitants du village.

Les commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent pour la durée du mandat. Les comités consultatifs peuvent être revus chaque année par le conseil municipal qui a la possibilité de les modifier.

• Commissions créées :

(uniquement des conseillers municipaux)

Il est précisé que le maire est d'office président des commissions et des comités consultatifs.

- Appels d'offres :

Titulaires : Gérard Moreau, Alain Tréglos, Christian Lordi.

Suppléants : François Lehalleur, Bruno Argentin, Alain Mauriange.

- Révision liste électorale :

Alain Tréglos (délégué du conseil municipal), Marie-Claire Poezevara (qui sera proposée comme déléguée de l'administration).

- Commission impôts :

Alain Mauriange, Blandine Oldra, Alain Tréglos, Valérie Tanton, François Lehalleur, Gérard Moreau.

Ces conseillers seront proposés à leur demande, à l'administration fiscale. Parmi les commissaires qui seront proposés, ils pourront être retenu pour siéger à la commission communale des impôts.

- CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :

Valérie Tanton, Christian Lordi, Philippe Plé, Annie Devouge-Boyer, Alain Tréglos.

Le maire doit ensuite nommer d'autres délégués et également proposer des délégués qui seront en qualité de représentant d'associations (retraités, personnes handicapées, Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)).

- Finances : Gilles Auloy (Vice-président), Christian Chomienne, Christian Lordi.

- Urbanisme : Annie Devouge (Vice-présidente), Blandine Oldra, François Lehalleur, Gilles Auloy, Christian Lordi, Valérie Tanton, Alain Mauriange.

- Personnel : Blandine Oldra (Vice-présidente) Philippe Plé, Annie Devouge, Christian Chomienne.

- Cadre de vie, travaux, espaces verts, environnement : Christian Lordi (Vice-président) et tous les membres du conseil municipal.

• Comités consultatifs :

(conseillers municipaux + personnes associées)

- École :

Conseillers, instituteurs, parents d'élèves, personnel de l'école.

Christian Chomienne (Vice-président), Bruno Argentin, Emmanuelle Leblanc.

Deux des délégués des parents d'élèves.

Directrice et un instituteur.

Deux délégués du personnel.

- Communication : Alain Clerfeuille (Vice-président), Emmanuelle Leblanc, Christian Chomienne, Jean-Paul Croizé, Bernard Ciret, Christian Lordi.

- Associations : Conseillers, membres des associations (deux membres par association) Alain Tréglos (Vice-président), Gilles Auloy, Annie Devouge-Boyer.

- Projet butte de Châteauneuf : Conseillers, bureau de l'ASSPM (nombre et noms à définir) Marie-Claire Poezevara, Alain Tréglos, Christian Lordi, Christian Chomienne.

Vice-Présidence à l'ASSPM.

- Sécurité : Commission cadre de vie et pomortais. (Nombre et noms à définir).

- Accessibilité handicapés locaux :

Commission cadre de vie + un représentant des associations pour personnes handicapés et un usager.

• Indemnités du maire

Vu l'article L 2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et vu la loi du 27 février 2002 concernant l'indemnité allouée au maire pour les communes de moins de 1 000 habitants, le conseil municipal décide d'accorder à M^{me} le maire l'indemnité de fonction à concurrence de 31 % de l'indice brut 1015.

L'indemnité suivra les variations de cet indice sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau. (M^{me} le maire n'a pas pris part à ce vote).

• Indemnités des adjoints

Vu l'article L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales et vu les arrêtés de délégation de fonction accordés aux adjoints, le conseil municipal (hormis les adjoints qui n'ont pas pris part à ce vote) décide d'accorder une enveloppe représentant 17 % de l'indice brut 1015 (taux maximal fixé par les textes réglementaires, pour les communes de moins de 1 000 habitants) pour chacun des adjoints, soit quatre fois ce taux.

• Répartition des indemnités d'adjoints

M^{me} Alquier expose au conseil municipal que chaque adjoint est pourvu d'une délégation et qu'elle a confié à M. Christian Chomienne une délégation au niveau des actes relevant de la vie scolaire et des relations avec les instituteurs et parents d'élèves.

L'article L 2132-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de verser à un conseiller exerçant une délégation de fonction, une indemnité relative à cette fonction. Toutefois, cette indemnité doit être comprise dans l'enveloppe constituant les indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux adjoints.

En accord avec les quatre adjoints, le conseil municipal décide de diviser l'enveloppe maximale votée pour l'indemnités des adjoints par cinq pour attribuer une indemnité de fonction à M. Chomienne. (M. Chomienne n'a pas pris part à ce vote).

M. Argentin s'étonne que les indemnités soit votées suivant le critère des communes de moins de 1 000 habitants, alors que notre commune les atteint depuis le dernier recensement. M^{me} le maire ex-

LE FEU À L'ÉCOLE par Bernard Ciret



CONSEIL du 31.03.08 *suite*

plique que, **bien que ce recensement ait eu lieu en 2006**, les chiffres de celui-ci seront pris en compte seulement l'an prochain. **Pour l'instant notre commune bénéficie toujours des dotations pour moins de 1 000 habitants.**

● Autorisation de signature pour la division parcellaire relative à la création de la boulangerie

Le conseil municipal examine la division parcellaire effectuée par le Cabinet Eurotop Gille et Hennocque aux Andelys. Ce terrain étant situé en zone UB, il est nécessaire que la division soit au minimum de 900 m² (superficie du terrain détaché). Pour mémoire, ce terrain est celui où les classes mobiles ont été démolies et la boulangerie sera édifiée en limite de la D 313. Il conviendra donc de déplacer l'abri bus.

Le conseil municipal donne son accord sur cette division et autorise M^{me} le maire à signer le plan parcellaire tel qu'il est établi.

● Signature du compromis de vente entre la commune et les futurs boulangers

La division parcellaire étant maintenant arrêtée, la commune et les acquéreurs du terrain vont pouvoir signer un compromis de vente qui se concrétisera par une vente après l'obtention du permis de construire actuellement en cours d'instruction.

M^{me} le maire est chargée de signer ledit compromis.

● Approbation de la compensation (Communauté de Communes des Andelys & ses Environs)

Le conseil municipal accepte, comme l'an passé, le montant de la compensation qui est allouée notre commune suite aux transferts des charges et de la fiscalité. Celui-ci est le même que l'an passé, soit la somme de 24 163 €.

La dotation de solidarité communautaire se monte à 15 776 €, somme identique à l'an passé.

● Ecole communale - Cotisations à l'USEP

Dans le cadre de l'enseignement scolaire, les enfants pratiquent différents sports. Cette activité nécessite de souscrire une adhésion à l'USEP. Pour cette année scolaire, l'adhésion comporte 5 adultes et 104 enfants. Le montant de la facture s'élève à 614,40 €. Le conseil municipal accepte de prendre en charge ces frais de licence.

● France Telecom :

Redevance occupation du domaine public

Sur proposition de France Telecom, il appartient à chaque commune de déterminer le tarif de droit de passage sur le domaine public routier.

Au titre de l'année 2008, les montants en sont les suivants :

25,353 km x 33,02 € = 837,15 €

17,953 km x 44,03 € = 790,47 €

Cabine téléphonique et sous répartiteur :

1,50 m² x 22,01 € = 33,02 €

Total = 1 660,64 €

●● Questions diverses

● Communauté de Communes Eure Madrie Seine

Dans le cadre du projet de forage en eau, sur notre commune, pour alimenter Gaillon, la communauté de communes demande à ce que les puits sur Châteauneuf soient recensés ; ceci dans le but d'affiner les études sur le niveau de l'eau. E.M.S prendra contact avec les habitants de Châteauneuf courant avril. La C.C.A.E., à l'occasion du contrôle des assainissements a recensé quelques puits : ces données seront communiquées à E.M.S.

M. Auloy s'inquiète de savoir s'il y aura une incidence sur le niveau des puits par rapport aux utilisateurs. Cette question sera évoquée.

● Stage initiation paillage et cannage

Une association 1901 « Atelier Couleur Paille » propose des stages d'initiation au paillage. Une habitante de Port-Mort, administratrice de l'association dispense ces cours. Cette association a besoin d'un local

une semaine par mois, du lundi au vendredi. Sept sessions de stage sont actuellement prévues.

Le conseil municipal accepte de mettre la salle au dessus de la bibliothèque à disposition de l'association et autorise M^{me} Alquier ou M. Treglos à signer la convention pour la mise à disposition de la salle.

● État des chemins ruraux

M. Argentin fait remarquer que le CR 4 aurait besoin d'être réfectionné pour remédier aux ornières.

M. Plé fait remarquer l'état du chemin des bords de Seine. M^{me} Alquier précise que ça n'est pas la mairie qui peut entretenir ce chemin puisque celui-ci appartient à la Navigation de la Seine. V.N.S. a d'ailleurs prévu de combler les trous avec du tout-venant.

● Création des voies vertes

M^{me} Alquier explique que les voies vertes sont exclusivement réservées aux piétons et vélos, à l'exclusion de tout véhicule à moteur et des chevaux. Les voies, classées « vertes » ne peuvent pas être des chemins qui servent aux cultivateurs pour l'exploitation des champs.

● Divers

- M. Argentin demande s'il y a la possibilité de créer un point de stationnement pour camping-car dans un endroit du village. Compte tenu des normes cela n'est pas, financièrement, envisageable pour la commune.

- M. Treglos rappelle qu'il va falloir, comme tous les ans, penser au démoussage du plateau sportif.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Annie DEVOUGE-BOYER, Bruno ARGENTIN, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Emmanuelle LEBLANC, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Alain MAURIANGE, Gérard MOREAU, Blandine OLDRA, Philippe PLÉ, Marie-Claire POEZZEVARA, Valérie TANTON, Alain TRÉGLOS.

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER.

↘ TOURNOI DE PÉTANQUE

SAMEDI 20 SEPTEMBRE

Inscriptions 13 h 30

Tournoi à 14 h



Pour tous renseignements, contactez Frédéric au 06 82 72 43 71



CONSEIL du 11.04.08

• Approbation du compte-rendu date du 31 mars 2008

M^{me} Alquier signale qu'une erreur de calcul s'est glissée dans le compte-rendu en ce qui concerne la redevance France Telecom. Il fallait lire : « 17,953 km x 44,03 € et non pas 17,036 km x 42,26 € ». L'erreur est déjà rectifiée dans le compte-rendu du registre mais pas dans celui qui été remis chaque conseiller.

• Compte Administratif 2007

La section d'investissement laisse apparaître un déficit de 108 593,49 €.

La section de fonctionnement 2007 laisse apparaître un excédent de 145 181,24 €. L'excédent net global s'élève donc à la somme de 36 587,75 €.

Les restes à réaliser en investissement, à reporter sur 2008, sont d'un montant de 21 576 € (inclus dans le déficit d'investissement).

M^{me} le maire a quitté la salle lors du vote de ce compte administratif par les conseillers. Sous la présidence de M. Auloy, le compte administratif 2007 est approuvé à l'unanimité.

>> Il se résume ainsi :

•• Section d'INVESTISSEMENTS

Dépenses 2007	Prévu	Réalisé
16 Remboursement d'emprunt	27 431 €	27 430,49 €
16875 Annuités SIEGE	2 668 €	2 667,14 €
20415 Renforcement électrique rue Delamotte	56 192 €	29 178,02 €
2312 Aménagement terrain de boules	2 900 €	0,00 €
2313 Aménagement local infirmières	580 €	0,00 €
2313 Volets école primaire & stores école maternelle	14 399 €	13 641,58 €
2313 Travaux bâtiments divers	2 700 €	0,00 €
2313 Chauffage Maison de Village	66 400 €	47 716,78 €
2313 Réhabilitation mur parc mairie	7 530 €	7 520,25 €
2188 Achat matériel (débrousaieuse, taille-haie, copieur école...)	2 981 €	2 976,68 €
211 Achat de terrain	2 433 €	0,00 €
2157 Sécurité D 313	28 360 €	473,86 €
2315 Aménagement cimetière	4 390 €	0,00 €
2315 Bornes à incendie	3 700 €	3 668,48 €
40 Opérations d'ordre	42 371 €	42 369,77 €
Total	265 035,00 €	178 022,86 €

Recettes 2007	Prévu	Réalisé
001 Solde reporté	17 066 €	
1068 Excédent reporté	3 433 €	10 123,00 €
10223 Taxe Locale d'Équipement	7 617 €	7 657,00 €
1323 Subvention chauffage maison de village, sécurité D 313	43 480 €	7 376,00 €
165 Caution loyer	0,00 €	354,00 €
40 Opérations d'ordre	44 996 €	44 994,37 €
1641 Emprunt	30 000 €	0,00 €
24 Cession de terrain	60 000 €	0,00 €
021 Virement du fonctionnement	48 320 €	0,00 €
Total	265 035 €	73 937,59 €

•• Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses 2007	Prévu	Réalisé
01 Charges à caractère général : Achat non stockables (eau électricité, alimentation, fournitures diverses)	68 940 €	64 636,01 €
Services extérieurs (entretien bâtiments, terrains, voies et réseaux, assurances)	38 300 €	33 283,63 €
Autres services extérieurs (fêtes, cérémonies, télécom, annonces, études)	19 950 €	22 313,42 €
Impôts et taxes	800 €	851,00 €
012 Charges de personnel	201 200 €	195 408,07 €
65 Autres charges de gestion cou- rante participation aux Syndicats, contingent incendie, autres charges	27 035 €	26 709,00 €
Subventions	66 960 €	5 160,00 €
Indemnités	30 250 €	27 014,85 €
66 Charges financières (intérêts des emprunts)	8 415 €	8 413,68 €
67 Charges exceptionnelles	498 €	0,00 €
042 Opération d'ordre	2 625 €	2 624,60 €
022 Dépenses imprévues	2 000 €	0,00 €
23 Virement à la section d'investissement	60 856 €	0,00 €
Total	527 829 €	386 414,26 €

Recettes 2007	Prévu	Réalisé
002 Excédent antérieur reporté	82 638 €	82 638,74 €
014 Remboursement sur pers. communal	11 483 €	16 745,18 €
042 Immobilisation corporelles	2 500 €	0,00 €
70 Produits des services (dont cantine)	27 100 €	25 409,56 €
73 Impôts et taxes		
- Taxe sur les pylônes	4 500 €	4 725,00 €
- Contributions directes	217 844 €	217 835,00 €
- Autres taxes	48 128 €	51 366,00 €
74 Dotations et participations		
- Dotation Etat	111 130 €	111 629,86 €
- Compensation exonération par l'Etat	7 067 €	7 067,00 €
- Attrib fond département T.P.	2 939 €	2 939,00 €
75 Produits de gestion (location immobilière)	12 500 €	10 881,39 €
76 Produits financiers	0 €	5,57 €
77 Produits exceptionnels (dont indemnités de sinistre)	0 €	353,20 €
Total	527 829 €	531 595,50 €

i Le budget 2007 analysé par services

Pour mieux comprendre les dépenses communales un article sera consacré à ce thème dans notre prochain numéro du mois d'octobre.

• Compte de Gestion 2007

Les résultats financiers des sections de fonctionnement et d'investissement étant identiques au compte administratif de la mairie, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité le compte de gestion 2007.

• Affectation des résultats

Le déficit d'investissement d'un montant de 108 593,49 € est affecté en excédent de fonctionnement capitalisé.

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 145 181,24 €, duquel on déduit le déficit d'investissement de 108 593,49 €, soit la somme de 36 587,75 € est affecté en report de exercice antérieur en recette à la section de fonctionnement.

CONSEIL du 11.04.08 suite

● Budget Primitif 2008

●● Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses 2008	480 671 €
011 Charges à caractère général	126 400 €
- Achat non stockables : eau, électricité, alimentation, fournitures diverses.	66 100 €
- Services extérieurs entretien bâtiments, terrains, voies et réseaux, assurances.	37 500 €
- Autres services extérieurs (fêtes et cérémonie, Telecom, annonces, études)	21 900 €
- Impôts et taxes	900 €
012 Charges de personnel	198 200 €
65 Charges de gestion courante	124 370 €
- Participation aux syndicats, contingent incendie, scolarisation classe spéciale	27 470 €
- Subventions associations	66 560 €
- Indemnités	30 340 €
66 Intérêts des emprunts	8 191 €
42 Opérations d'ordre (demande de la perception)	10 499 €
67 Charges exceptionnelles (réserves)	12 711 €
023 Virement à la section d'investissement	300 €

Recettes 2008	480 671 €
002 Excédent antérieur reporté	36 587 €
013 Remboursement sur rémunération personnel	900 €
70 Produit des services (cantine)	28 260 €
73 Impôts & taxes	277 482 €
- Contributions directes	223 780 €
- Taxe sur les pylônes	4 700 €
- Autres taxes (dont compensation CCAE)	49 002 €
74 Dotations et participations	123 842 €
- Dotation Etat	113 140 €
- Compensation exonération par l'Etat	7 237 €
- Fond Départemental Taxe Professionnelle	3 465 €
75 Autres produits de gestion courante (locations)	13 600 €

●● Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses	278 727 €
001 Déficit d'investissement reporté	87 018 €
1641 Remboursement des emprunts	27 018 €
16875 Dette Syndicat d'Électricité	809 €
2183 Matériel informatique école	5 700 €
2188 Matériel pédagogique école	410 €
2312 Aménagement terrain de boules	2 900 €
2313 Travaux de bâtiments (annexe mairie- mur cimetière)	33 800 €
2315 Installation technique (horloge église - columbarium)	6 700 €
20415 Eclairage public	4 350 €
2157 Sécurité D 313	27 886 €
2151 Aménagement parking maison de village	80 000 €
2111 Achat de terrain	1 500 €

Recettes	278 727 €
024 Produit des cessions	60 000 €
021 Virement de la section de fonctionnement	300 €
1068 Excédent de fonctionnement	108 594 €
10222 Remboursement de TVA	9 142 €
10223 Taxe Locale d'Équipement	3 969 €
1341 Sub Chauffage Maison de Village	15 020 €
1341 Sub Mur du cimetière & columbarium	7 203 €
021 Virement de la section de fonctionnement	0 €
1641 Emprunt	64 000 €
Opération d'ordre (demande de la Perception)	10 499 €

A l'occasion de l'établissement du budget primitif 2008 ont été prises les délibérations suivantes :

● Octroi des subventions

- Associations des Loisirs	1 400 €
- Comité des Fêtes	1 500 €
- Coopérative Scolaire	400 €
- Association Anciens Combattants	450 €
- La Prévention Routière	80 €
- Sauvegarde St Pierre la Garenne	80 €
- Les Papillons Blancs	150 €
- Société de chasse	150 €
- Association de Sauvegarde de Port-Mort	350 €
- Centre Communal d'Action Sociale	1 000 €

● Subvention à un projet de boulangerie

M^{me} Alquier rappelle au conseil municipal qu'une décision importante a été prise lors du précédent mandat par rapport à la création d'une boulangerie. La commune de Port-Mort s'est alors engagée à subventionner la création d'une boulangerie, ce commerce de proximité étant nécessaire dans un village.

Les conseillers municipaux réitèrent l'engagement du précédent mandat qui avait été pris comme suit :

L'article L 2251-3 du CGCT, l'article L 2251-3 du CGCT (Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 art. 1 1 7°, 8° Journal Officiel du 17 août 2004 en vigueur le 1er janvier 2005 et Loi n° 2005-157 du 23 février 2005 art. 12 Journal Officiel du 24 février 2005) énonce : « Lorsque l'initiative privée est défaillante ou insuffisante pour assurer la création ou le maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural, la commune peut confier la responsabilité de le créer ou de le gérer à une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou à toute autre personne ; elle peut aussi accorder des aides, sous réserve de la conclusion avec le bénéficiaire de l'aide d'une convention fixant les obligations de ce dernier. Cet article suppose la réunion de trois conditions :

- L'intervention doit porter sur un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural sans qu'il s'agisse nécessairement d'un service public.
- Le service concerné doit être situé en milieu rural (communes de moins de 2000 habitants).
- L'initiative privée doit être défaillante ou absente. Cette défaillance peut être quantitative ou qualitative.

Sur le village (et même pour le village de Notre-Dame-de-L'Isle) la cessation d'activité de la boulangerie de Port-Mort (pour cause de liquidation judiciaire) constitue une absence totale de boulangerie, véritable service à la population.

>> Cette absence est due à une défaillance de l'initiative privée.

L'activité d'une boulangerie est une activité de proximité nécessaire aux besoins des habitants du village (personnes âgées...).

>> La commune a moins de 2000 habitants.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal décide à l'unanimité conformément à l'article L 2251-3 du CGCT d'attribuer une subvention pour le maintien de ce service nécessaire à la vie du village. Le montant de cette subvention attribuée à M. Wojtasiak et M^{lle} Maître est fixé à la somme de 61 000 € pour l'édification de la boulangerie-pâtisserie.

Cette subvention est assortie de l'obligation de conserver sur le village ce commerce pendant 20 ans. En cas de non respect de cette clause, la subvention sera remboursée à la commune.

Cette subvention sera versée une fois le projet abouti au moment de la construction de la boulangerie.

● Vote des impôts locaux

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition a décidé d'augmenter de 1 % le produit attendu. Les taux sont les suivants :

• La taxe d'habitation	passe de 9,00 % à 9,09 %
• La taxe sur le Foncier Bâti	passe de 17,48 % à 17,65 %
• La taxe sur le Foncier Non Bâti	passe de 38,43 % à 38,81 %

CONSEIL du **11.04.08** *suite*

● **Concours du Receveur Municipal - Attribution d'indemnité**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 DU 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil.
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- que cette indemnité sera calculée selon des bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. SANTOULANGUE Yvon.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €.

● **Remboursement de frais**

M^{me} Poezzevara a proposé d'acheter les vins, champagnes et liqueurs pour le repas des aînés par l'intermédiaire d'un de ses fournisseurs. La commune n'étant pas habilitée à posséder un compte chez ce fournisseur, les conseillers municipaux donnent leur accord pour rembourser la facture qui sera établie à l'ordre de M^{me} Poezzevara.

● **Convention avec le Syndicat Intercommunal de Gestion et Maintenance des Equipement Sportifs de Saint-Marcel (S.I.G.M.E.S.)**

Deux élèves de Port-Mort fréquentent le CES de Saint-Marcel. Le prix demandé par élève est de 65 €, soit une contribution de 130 € pour l'année 2008.

Le Conseil Municipal autorise M^{me} le maire à signer la convention avec le SIGMES.

●● **Questions diverses**

● **Délégués auprès du Syndicat de Gestion des Equipements Sportifs Vernon/Ecos**

Lors du précédent conseil, seul Bruno Argentin, délégué titulaire a été élu auprès de ce syndicat. Le Syndicat et les services préfectoraux nous demandent, conformément aux statuts du syndicat d'élire un autre délégué titulaire et deux délégués suppléants.

M. Philippe Plé est désigné, à l'unanimité, délégué titulaire. M. Alain Mauriange et M^{me} Devouge-Boyer Annie, sont désignés, à l'unanimité, délégués suppléants.

● **Indemnités de logement instituteur**

Le conseil municipal prend connaissance du courrier préfectoral indiquant le montant de base de l'indemnité représentative de logement versée aux instituteurs non logés pour l'année 2008, à savoir 193,60 € par mois. Il en donne son accord.

● **Demande de l'association des loisirs de Port-Mort**

M. Treglos a envoyé un courrier par e-mail à M^{me} Alquier pour transmettre la demande de l'A.L.P.M. qui souhaite l'installation d'étagères dans le placard qui sert à entreposer leur matériel. Le Conseil Municipal en donne son accord et décide d'acheter des étagères prêtes à monter qui seront remises aux membres de l'association.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Annie DEVOUGE-BOYER, Gilles AULOY, Christian LORDI, Alain MAURIANGE, Gérard MOREAU, Blandine OLDRA, Philippe PLÉ, Marie-Claire POEZZEVARA, Valérie TANTON.
Absents : Alain TRÉGLOS pouvoir donné à Christian LORDI, Christian CHOMIENNE pouvoir donné à Guillemette ALQUIER, Emmanuelle LEBLANC pouvoir donné à Marie-Claire POEZZEVARA, François LEHALLEUR pouvoir donné à Blandine OLDRA, Bruno ARGENTIN pouvoir donné à François LEHALLEUR (pouvoir non exploitable).
Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER.

CONSEIL du **15.05.08**

● **Convention avec le Syndicat d'Électricité (S.I.E.G.E.) pour la boulangerie**

La construction de la boulangerie nécessite la pose d'un poste de transformation électrique. Celui-ci est prévu sur un terrain appartenant à la commune, sur la pelouse entre le parking communal et l'école, derrière la haie végétale.

Le conseil municipal autorise M^{me} Alquier ou M. Lordi à signer la convention avec le SIEGE.

A cette occasion, il est demandé où en est le permis de la boulangerie. Le dossier est toujours en cours. Les organismes qui devaient être consultés ont rendu leur avis et nous attendons l'arrêté d'autorisation.

● **Motion du conseil pour la subvention du chauffage à la maison de village**

C'est avec le plus grand regret que le conseil municipal prend note du rejet de nos demandes de subventions D.G.E. notifié par M. le Sous-Préfet des Andelys.

Ces demandes concernaient le chauffage de la maison de village (par des pompes à chaleur) et la réfection du mur du cimetière.

Pour le chauffage, la commune a, il est vrai, pris de risque de réaliser les travaux avant l'attribution de la subvention, mais elle s'est heurtée à des problèmes de sécurité de l'ancien chauffage. Elle ne pouvait pas non plus fermer la maison de village une année pour attendre la subvention.

Le refus de subvention, attendu de 15 020 €, concernant la maison de village, chauffage innovant en économie d'énergie est en complète contradiction avec le discours prôné au plus haut de l'État, demandant aux collectivités locales d'être un exemple en la matière. Qu'en est-il également de la cinquième rencontre parlementaire sur l'énergie qui prône l'amélioration énergétique des activités, entre autres, des communes ?

De plus, le conseil municipal s'interroge sur l'égalité des français devant l'impôt. En effet, la D.G.E. est financée par l'ensemble des français à travers leur travail, leurs impôts et les taxes.

Or, depuis l'année 2002, la commune de Port-Mort, au titre de la D.G.E., a vu :

- > 2002 : le rejet de la subvention pour l'aménagement de la nouvelle mairie.
 - > 2003 : la subvention de 6 036 € pour le local association.
 - > 2004 : pas de demande.
 - > 2005 : pas de demande.
 - > 2006 : le rejet pour une borne à incendie (rue de Châteauneuf).
 - > 2007 : la subvention de 920 € pour une borne à incendie (rue Pointe Mulle).
 - > 2008 : le rejet de subvention pour le chauffage de la maison de village et la réfection du mur du cimetière.
- Est retenu à la programmation : Le columbarium pour 1 097 €, soit sur 7 ans, 7 053 €, moyenne annuelle de 1 000 €, ce qui nous ramène à 1 € par an par habitant.

La D.G.E. est régie par l'article L 3334-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (circulaire du 17 avril 2008) et 76 % de la dotation doit être distribuée pour les investissements d'équipement rural. Ce qui implique que les opérations doivent être financées sur le territoire des communes rurales.

Dans l'Eure, il existe 632 communes de moins de 2 000 habitants. Sont également éligibles 32 communes de 2 000 à 20 000 habitants et les communautés de communes de moins de 20 000 habitants. Quel est le pourcentage de subvention entre les deux catégories, le montant global et la moyenne par projet dans chaque catégorie ?

Le fait que depuis quelques années existent les subventions croisées, élimine les projets des communes de moins de 2 000 habitants qui n'ont plus que des miettes.

Les petites communes ont leur rôle à jouer en matière d'économie d'énergie et il est frustrant de constater que leurs efforts ne sont pas reconnus et que les projets que le conseil municipal a formés pour étendre des équipements permettant de réaliser des économies sont remis en cause par ce manque de subvention.

Dans ces conditions, le conseil municipal s'interroge sur la possibilité d'investissement de notre commune rurale, la ruralité devenant vraiment le parent pauvre de la République.

i SUBVENTIONS ATTRIBUÉES !!!

L'information a été reçue le 9 juillet :

- > La subvention pour le chauffage de la maison de village a été attribuée dans son intégralité.
- > La subvention pour la réfection du mur du cimetière a été attribuée à moitié, mais couvrira la première tranche des travaux prévus en 2008.

• Convention avec le Café de la Mairie pour la création d'une véranda

Après avoir contacté déjà quelques élus, M. Bruyant, propriétaire du Café de la Mairie propose d'installer une véranda attenante à son café sur la place de la maison de village. Il a déjà déposé un dossier de déclaration préalable, mais il convient de passer une convention entre ce commerce et la mairie. Le conseil municipal prend connaissance du dossier.

Pour l'édification de cette véranda un arbre devra être enlevé, mais le pétitionnaire propose de planter des arbustes le long de la véranda. Cette création sera incluse, au niveau paysager, dans l'aménagement de la place.

L'emplacement de la véranda, situé sur la place de la maison de village fait, juridiquement partie du domaine privé, ouvert au public, de la commune. Contrairement à l'occupation du domaine public, proprement dit, qui peut être révoqué à tout moment le conseil doit fixer la durée et les modalités de la convention. Il propose une convention d'occupation gratuite de trois années, reconductible à compter de la date d'autorisation de la déclaration préalable.

Le conseil municipal charge M^{me} le maire d'établir et de signer la convention dans ce sens.

• Appel d'offre pour le restaurant scolaire

Le contrat passé avec *La Normande* arrive à échéance à la fin de cette année scolaire.

Le conseil municipal décide de remettre ce service en concurrence par le biais d'un marché qui sera conclu pour une durée de trois années scolaires, soit du jeudi 2 septembre 2008 jusqu'aux congés de l'été 2011, par le biais d'une procédure adaptée. Le choix de l'attributaire du marché sera l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.

L'avis d'appel à concurrence sera publié sur Internet, dans une revue spécialisée de restauration collective et affiché sur le panneau de la mairie.

Le conseil municipal autorise M^{me} le maire à signer le marché avec la société de restauration qui sera retenue.

• Appel d'offre contrat d'assurance de la commune

Il est également décidé, compte tenu du montant annuel de nos primes d'assurance, de remettre ce service en concurrence par le biais d'un appel d'offre avec une procédure adaptée. Le marché d'assurance sera conclu pour une durée de trois ans.

Il reste à établir le cahier des charges pour définir les modalités des contrats (garanties et clauses de révision).

Les conseillers municipaux autorise M^{me} Alquier à passer un appel d'offre pour nos contrats d'assurance, ainsi que de signer les nouveaux contrats qui seront retenus par la commission d'appel d'offre.

• Projet d'aménagement de la Place de la « Maison de Village »

Suite à la réunion de la commission cadre de vie, MM. Lehalleur et Lordi ont tracé un projet d'aménagement sur la place. Chaque conseiller a pu se rendre sur les lieux avant l'ouverture de la séance, et donne son accord sur les tracés proposés qui serviront à établir les plans d'aménagement.

Il se pose cependant la question de savoir, si entre les différentes allées de stationnement nous devons prévoir des arbustes ou des jardinières. Récemment un manège enfant et différents stands se sont installés pour organiser une petite fête foraine. La place sert également pour les concours de pétanque et le repas annuel du comité des fêtes

au mois de juin.

Dans le souci de ne pas bloquer ces différentes activités, le conseil municipal retient l'option des jardinières en demandant que l'on prévoise une fixation anti-vol. Il demande également une option d'aménagement incluant un arrosage automatique des plantations

Le conseil municipal donne son autorisation pour que la municipalité établisse un dossier d'appel d'offre en procédure adaptée. Il charge également M^{me} Alquier ou M. Lordi de signer le marché y afférent.

• Compte-rendu réunion CLIC/ SEVESO

La C.L.I.C. (Conseil Local d'Information et de Concertation) s'est réuni pour la deuxième fois le 30 avril. Elle regroupe les communes de Gaillon, Saint-Aubin-sur-Gaillon, Aubevoye, Courcelles, Port-Mort, Notre-Dame et Saint-Pierre-la-Garenne. Y participent aussi la D.R.I.R.E., la préfecture, la Chambre d'Industrie et de Commerce, la D.D.E., l'Association de Sauvegarde de l'Environnement de St-Pierre-la-Garenne, l'Association de Sauvegarde de Port-Mort, l'U.F.C. « Que choisir », *Syngenta, Asland Avebne et Nufarm*.

Elle a pour but d'informer et d'échanger sur les risques technologiques, de participer à l'élaboration du P.P.R.T. (Plan Particulier des Risques Technologiques).

Lors de cette réunion il a été dressé le bilan de l'incident de l'usine Syngenta (21 janvier 2007).

Le P.P.R.T. qui a pour but de délimiter l'acceptabilité des risques devrait être signé avant la fin de l'année :

Un plan de zonage, avec des cartes d'aléas, des niveaux d'évaluation des risques doit être élaboré, ainsi qu'une carte des enjeux prenant en compte les populations concernées par les risques. Les collectivités locales seront consultées lors de l'établissement de ces documents. Lorsque la rédaction sera établie, ces dossiers seront soumis à enquête publique et se annexés au plan local d'urbanisme de chaque commune concernée.

Avant la fin du mois de juin, les périmètres d'étude des zones de risques devront être définis avec différentes classifications (acceptable, à réduire et non acceptable). Une prochaine réunion est programmée début octobre pour faire le point sur tous ces documents avant les enquêtes publiques dont la date interviendra probablement début 2009.

La préfecture fournira aux communes concernées par les zones Seveso des affiches qui seront à apposer dans les lieux publics (mairie, école, salle des fêtes...)

A cette occasion, le conseil municipal demande où en est notre demande quant à la mise aux normes des modulations de notre sirène pour avertir la population en cas de risques. Nous attendons toujours la réponse.

•• Questions diverses

• Vieille Tour

Le dimanche 25 mai prochain, l'Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort organise une fête « Blanche de Castille » à la vieille tour (site que l'association réhabilite actuellement).

M. Treglos transmet au conseil municipal les observations de l'A.S.S.P.M. qui sont les suivantes :

- > Mise en place d'un panneau interdisant les feux.
- > Risque de vols des pierres.
- > Demande d'aide de la mairie pour enlever des piquets de clôture avec des blocs de béton.

Le conseil municipal prend également connaissance du devis de consolidation de la vieille tour établi par un restaurateur habilité par les Monuments Historiques. Le montage du financement reste à établir. Il est rappelé que compte-tenu de la subvention communale, l'Association est soumise au Code des Marchés Publics.

• Accueil à l'école les jours de grève du personnel de l'Education Nationale

Cette demande avait déjà été faite au mois de janvier dernier par le Ministère de l'Education Nationale. L'Etat propose une convention avec un dédommagement de 90 € pour quinze élèves accueillis.

Le conseil municipal maintient la position qui a été prise au mois de janvier. Nous ne possédons pas le personnel suffisant pour encadrer les enfants et n'accepte pas de signer la convention.

CONSEIL du **15.05.08** suite

● **Local des infirmières**

M^{mes} Brohan et Saunier, locataires du local situé au 87 Grande Rue appartenant à la commune, demandent l'autorisation de mettre à disposition gratuite le local deux matinées par semaine pour les séances de sophrologie. Comme le stipule le bail, toute sous-location requiert l'accord du propriétaire.
Le conseil municipal charge M^{me} Alquier de signer l'autorisation.

● **Journée Solidarité**

La Pentecôte est à nouveau un jour férié. Cependant la journée de solidarité reste due et le conseil municipal doit fixer les modalités permettant de récupérer les heures de cette journée. Il est décidé de les enlever des R.T.T..

● **Heures de bruit**

Les beaux jours arrivant et dans le souci de préserver la qualité de vie, certains conseillers demandent que l'on rappelle les heures autorisées pour les bruits.
Les désagréments causés par les quads et les trials sont également rappelés. Il conviendrait de mettre des pierres en bord de Seine sur le terrain où est situé la table de ping-pong pour éviter leur passage.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, Emmanuelle LEBLANC, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Alain MAURIANGE, Gérard MOREAU, Blandine OLDRA, Philippe PLÉ, Marie-Claire POEZZEVARA, Valérie TANTON, Alain TRÉGLOS.
Absents : Bruno ARGENTIN pouvoir donné à Gilles AULOY.
Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER.

➤ **LE LOTO À PORT-MORT !**

Le Café de la Mairie pourra bientôt ajouter une nouvelle enseigne à sa facade : après plusieurs demandes restées lettres mortes, *la Française des Jeux* a finalement accédé au souhait de Dominique et Éveline. Les joueurs pourront se livrer à leur passion **dans le courant du mois de septembre 2008.**

■ ALAIN CLERFEUILLE



CONSEIL du **16.06.08**

● **Emplacement réservé - Terrain M^{me} Picard**

M^{me} Alquier rappelle au conseil municipal que le terrain situé en face la pointe de la rue de Falaise figure en emplacement réservé au bénéfice de notre commune. La parcelle concernée est numérotée ZE 9 pour une superficie de 3 Ha 02a 70 ca.

La liquidation de la succession de M^{me} Picard est en cours et nous venons de recevoir des notes de renseignements d'urbanisme. Lors du précédent mandat, le conseil avait décidé d'exercer son droit sur cet emplacement réservé pour la totalité de la parcelle.

M^{me} Alquier rappelle également l'objet de cet emplacement réservé, « aménagement d'un espace public polyvalent (foirail) ».

Notre commune ne possède actuellement aucun terrain permettant cette activité. Les foires à tout ont lieu sur la voie publique, il n'y a pas la possibilité d'implanter une fête foraine. Nous n'avons pas non plus de terrain pour pratiquer une activité sportive (ex : terrain de foot).

Le conseil municipal décide de réserver la totalité de la parcelle et propose un prix d'achat de 6 500 €/hectare.

M^{me} Alquier est chargée d'effectuer toutes les démarches dans ce sens.

● **Terrain Mme Picard - La Roque**

Le terrain cadastré section AL 207 (contenance de 9 ares 91 ca), situé rue de la Roque en dessous du rocher fait partie de la succession de M^{me} Picard. La parcelle consécutive cadastrée section AL 206 appartient également à la commune.

Dans le cadre de l'aménagement de la butte de Châteauneuf, le conseil municipal juge opportun que la commune se porte acquéreur de ce terrain et demande à ce que le notaire soit contacté.

M^{me} Alquier est chargée d'effectuer toutes les démarches nécessaire et est autorisée à signer tout document relatif à cet achat.

● **Prix d'achat d'une parcelle de terrain rue de Seine**

Lors de la vente de la propriété concernée, le conseil municipal avait décidé d'appliquer ses droits quant à cet emplacement réservé qui est destiné à la création d'un petit parking en bord de Seine qui sera réservé aux pêcheurs et aux promeneurs, le chemin étant interdit à la circulation.

Le conseil municipal prend note que la division a maintenant été effectuée et qu'il convient de rédiger un acte administratif pour la vente. Le conseil municipal fixe le prix d'achat de ces 200 m² à 100 €.

M^{me} Alquier est autorisée à signer l'acte administratif avec les vendeurs.

● **Offre d'achat - Terrain espace de jeux rue de Falaise**

Il s'agit du terrain d'une contenance de 10 ares 50 (cadastré section ZE n° 5), situé en face du plateau sportif et qui est actuellement aménagé en aire de jeux. Depuis le mois de juillet 2000, ce terrain nous était prêté. Aujourd'hui les propriétaires en sont vendeurs, et celui-ci figure également en emplacement réservé sur notre plan d'occupation des sols. Il jouxte le terrain appartenant à la succession de M^{me} Picard pour lequel nous avons déjà décidé d'appliquer notre droit sur cet emplacement réservé.

Le conseil municipal, dans le souci de garder l'aire de jeux créé, se porte également acquéreur de cette parcelle de terrain et propose un prix d'achat de 500 €.

M^{me} Alquier est chargée d'effectuer les démarches auprès du notaire.

● **Travaux d'éclairage à l'école et achat d'étagères pour la maison de village**

Il a été décidé de poser un éclairage à détection automatique à l'entrée de l'école primaire.

À la demande des associations, des étagères vont être achetées pour la pièce de rangement (à la maison de village) de l'A.L.P.M. et du comité des fêtes.

Le conseil municipal estime qu'il s'agit de deux achats durables et demande à ce que ceux-ci passent en section d'investissement.

Pour l'achat des étagères, il prélève la somme de 250 € sur le compte achat informatique 2183, pour la porter au compte 2188 (achat de matériel).

Pour l'achat du hublot d'éclairage de l'école primaire il prélève la somme de 250 € sur le compte 2313 - programme 17 (travaux de bâtiments divers, pour la porter au compte 2188).

CONSEIL du 16.06.08 *suite*

• Suivi des mesures de hauteur de puits par E.M.S.

La communauté de communes Eure Madrie Seine qui doit effectuer un captage d'eau rue de la table, à la lisière de la forêt, a contacté les propriétaires des puits pour mesurer les variations de hauteur et les incidences par rapport au captage.

Le conseil municipal demande à ce que E.M.S. nous communique les résultats des mesures. Par ailleurs, il se pose des questions sur les incidences sur la nappe phréatique. Qu'en est-il pour les foyers qui possèdent des pompes à chaleur ? Y a-t-il également un risque pour la nappe d'eau utilisée par le syndicat des eaux du catenai pour l'alimentation du village ? Le pompage aura-t-il lieu dans la nappe d'accompagnement du fleuve ou dans celle située sous la forêt ?

• Avis sur le S.C.O.T. - Pays du Vexin Normand

Le pays du Vexin Normand concerne essentiellement les Communautés de Communes de l'Andelle, Gisors, Les Andelys, Etrepagny, Ecos, soit 109 communes dont 68,8 % ont moins de 5 000 habitants.

Le Schéma de COhérence Territoriale est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle du Pays du Vexin Normand, porteur du projet, l'organisation du territoire et encadre l'évolution des zones urbaines sur 15 ans, soit jusqu'en 2020. Il a pour but de préserver un équilibre entre zones agricoles, urbaines, industrielles, touristiques, et naturelles. Il définit ainsi les orientations d'aménagement du territoire et permet de structurer les espaces bâtis, en limitant la consommation de l'espace. Les P.O.S. et P.L.U. devront se mettre en conformité avec le S.C.O.T. une fois celui-ci adopté.

Le S.C.O.T. établit un état des lieux de son territoire :

- > développement économique
- > tourisme
- > agriculture
- > enseignement
- > structure sportives
- > service à la personne (petite enfance, maison de retraite ...)
- > infrastructures routières
- > transports collectifs

Le S.C.O.T. envisage de créer les zones d'habitations à proximité des structures et à rationaliser l'utilisation de l'espace. Ses objectifs sont les suivants, entre autre pour limiter l'apport en population et éviter une disparité entre le nombre d'habitants et les ressources fiscales :

1. Zone urbanisable

Avoir un potentiel de 450 ha urbanisables d'ici 2020. Soit pour la C.C.A.E. 90 ha à urbaniser correspondant à 1000 logements dont 150 logements sociaux (dont 5% en milieu rural).

2. Secteur économique

- Industrie : qualification des zones pour un environnement de qualité.
- Artisanat : renforcement par offre adaptée (villages artisans)
- Commerce : maintien dans les villages
- Tourisme : construire une stratégie, créer des thématiques fortes (patrimoine médiéval par ex), valoriser les espaces naturels (randonnées) et améliorer l'hébergement.
- Agriculture : patrimoine à pérenniser dans sa forme actuelle. Orientation vers bio (biocarburants notamment).

3. Cadre de vie

- Construire une identité paysagère et architecturale (prescriptions architecturales fortes).
- Préserver la biodiversité : diminuer les peupleraies dans les vallées pour remplacer par des prairies par exemple.
- Valoriser la forêt.
- Protéger les milieux naturels sensibles (ressource en eau, zones humides).
- Prise en compte des risques industriels et nuisances.

Les orientations principales sont les suivantes :

1. Pôles urbains

Doivent jouer un rôle central dans l'offre de services avec accessibilité par transports collectifs.

2. Construction d'une identité paysagère

- Proscrire de l'urbanisation certains espaces naturels

- Protéger les espaces boisés classés
- Conserver ou créer une ceinture verte de vergers ou jardins à l'interface des zones urbaines.
- Préserver de l'urbanisation les fronts boisés (marge inconstructible).
- Mise en valeur des monuments.
- Préserver les bords de rivière.
- Préserver les alignements d'arbres.
- Déterminer les conditions d'intégration des opérations d'aménagement ou de construction dans le paysage en entrée d'agglomération notamment.
- Préconiser l'utilisation d'essences locales.
- Protéger les espaces agricoles.

3. Préserver une identité architecturale

- Respect des matériaux traditionnels locaux.
- Respect palette couleurs locales.
- Respect des volumes d'implantation des locaux.
- Accompagnement des communes par un architecte du CAUE (conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) pour élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).
- Protection du patrimoine bâti (recensement et protection)

4. Ressource en eau

- Protection des zones humides nécessaire à la protection de la ressource en eau.
- Au niveau des P.L.U., mesures pour économiser l'eau dans les procédés de construction (éviter l'imperméabilisation excessives des sols, récupérer les eaux pluviales...)

5. Sites naturels

Les P.L.U. doivent les reprendre (ZNIEFF, Natura 2000).

6. Gestion de l'espace

- Constitution de réserves foncières dans les limites du développement prescrit.
- Objectif d'une moyenne de 12 logements à l'hectare, à moduler selon les caractéristiques des communes.
- Limitation de la consommation d'espace pour maîtriser les coûts de raccordement et réduire l'artificialisation des sols : construire en priorité dans les « trous » laissés dans l'urbanisation.
- Eviter l'urbanisation linéaire le long d'une voie.
- Ruraliser le logement locatif : 1/4 de logement aidé si lotissement de plus de 4 lots (jeunes ménages pour le loyer ou personnes âgées pour l'accessibilité).
- Rénovation du parc ancien.

7. Structurer le développement économique

- Conserver un équilibre résidents /emplois. Pour ce le territoire doit être attractif pour les entreprises. Il faut donc limiter l'espace en créant des pôles de qualité.
- Développer les sites à vocation artisanale.
- Planter des équipements visant à améliorer l'offre touristique (aires camping cars, terrains camping).
- Maintenir les grands espaces agricoles.

Certains conseillers s'étonnent de ne pas voir apparaître de zones franches pour aider et inciter les entreprises à s'installer à proximité dans le cadre du développement économique.

En effet, à l'heure des économies d'énergie et de la protection de l'environnement, il paraît davantage opportun de résider à proximité de son travail.

Le conseil municipal donne son accord sur les objectifs proposés dans la présentation du S.C.O.T., sauf M^{me} Oldra, M. Plé et M. Argentin qui s'abstiennent.

• Age de scolarisation des enfants en maternelle

Les élus, responsables de la commission des écoles, ont rencontré la directrice de l'école et l'institutrice de maternelle pour statuer sur la scolarisation des enfants qui auront 3 ans en janvier et février 2009 et dont les parents souhaitent une rentrée à l'école.

M^{me} Derval propose une scolarisation le matin uniquement et précise que pour l'organisation de l'école la rentrée est préférable dès le mois de septembre et non pas en cours d'année.

Les enfants ne peuvent être acceptés à l'école que dans le cadre d'une convention signée entre les parents, les enseignants et la mairie. Entre autre, l'enfant devra être propre pour pouvoir rentrer à l'école. Les

CONSEIL du **16.06.08** *suite*

enfants qui rentreront à l'école et qui auront trois ans début 2009 feront quatre années de maternelle.

M^{me} Devouge précise qu'il faut une prise en compte de la maturité de l'enfant. M. Lordi informe également les conseillers que les aides de la C.A.F. pour la garde des enfants s'arrêtent aux trois ans et que la non scolarisation peut poser des soucis financiers à certaines familles.

Certains conseillers s'inquiètent de savoir si le fait de scolariser des enfants un peu plus jeunes cette année ne crée pas de précédent et si cela ne risque pas de poser des soucis d'effectifs sur des années scolaires à venir. Il est bien évident que les enfants n'ayant pas encore trois ans à la rentrée scolaire ne peuvent être acceptés que dans la limite des places disponibles.

Compte tenu de tous ces éléments, et pour éviter que les enfants ne soient inscrits dans une autre école, sur la durée de leur scolarité en maternelle et primaire et préserver ainsi nos effectifs à venir, le conseil municipal accepte la scolarisation des enfants qui auront 3 ans en janvier et février 2009 sous réserve de l'acceptation de la convention qui sera proposée aux parents concernés.

● **Désignation des délégués des commissions à la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs**

Commission Administration Générale : M^{me} Alquier.

Étant vice-présidente de la C.C.A.E. avec cette délégation, M^{me} Alquier siège de fait à cette commission en qualité de représentante de notre commune.

Suppléant : M. Moreau.

Commission Jeunesse Petite Enfance : M. Lordi Christian.

Suppléante : M^{me} Devouge-Boyer.

Commission Transports scolaires : M. Auloy.

Suppléant : M. Treglos.

Commission Economique : M. Chomienne.

Suppléant : M. Auloy.

Commission des bassins versants et de l'assainissement non collectif : M. Mauriange.

Suppléant : M. Lehaleur.

Commission aide à domicile : M^{me} Devouge-Boyer.

Suppléante : M^{me} Poezzevara.

Commission de compensation : M^{me} Alquier.

Suppléant : M. Mauriange.

● **Proposition de restriction des heures de bruit**

Le conseil municipal examine la proposition faite par M. Auloy concernant une demande de restriction des heures de bruit en semaine, pendant midi. Il propose que l'on interdise le bruit de 12 heures à 14 heures, du lundi au vendredi. Ces restrictions viendraient en complément de l'arrêté préfectoral qui encadre déjà les heures.

M^{me} Alquier procède au vote des conseillers :

9 Voix pour, 4 Voix contre et 2 abstentions.

Un arrêté municipal sera donc pris dans ce sens.

● **Compte-rendu de la réunion des bassins versants**

Il s'agit essentiellement d'étudier les ruissellements des eaux pluviales. Les principaux points sont les suivants :

> **La Croix de Bordeaux** : étude d'aménagement pour remédier au ruissellement par l'intermédiaire du chemin entre la route de Cléry et la D 313 et possibilité de créer une mare tampon sur un terrain.

> **En face de l'école** : a été étudiée la possibilité de couper le champ en deux parties pour créer un chemin et une haie, mais cela pose des problèmes au niveau de l'agriculture. Mr Lehaleur propose de remonter le chemin rural et de créer un fossé en contre-bas ou un remblai.

> **Côte du Thuit** : création d'un bassin de rétention de 37 ares, en cours de concertation avec un riverain.

> **Chemin au dessus de la Côte du Thuit** : étude de la création de rigoles qui permettraient à la forêt d'absorber les eaux pluviales, ce qui diminuerait également le flot arrivant rue de la Mi-Voie.

> **Côte d'Annebault** : en attente. Ce point sera étudié après l'impact des travaux pour le Thuit.

● **Compte-rendu réunion du Syndicat d'Electricité (SIEGE)**

M. Lordi résume les principaux points abordés lors de la dernière réunion :

> Modifications au règlement intérieur :

Le nombre de pouvoirs pouvant être détenus par un délégué ne sera plus illimité et le maximum sera de deux pouvoirs.

Pour les votes concernant la gestion optionnelle de l'éclairage public, seules les communes concernées pourront prendre part au vote.

> Élection de la commission d'appel d'offre :

5 membres titulaires - 5 membres suppléants.

> Élection de la commission de délégation de service public.

> Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

Sont désignés des membres du Comité Syndical et des représentants des associations locales.

Les compte administratif compte de gestion 2007 ont été votés et approuvés à l'unanimité. Une convention va être passée avec France Telecom pour l'effacement des réseaux. L'élu, interlocuteur du syndicat auprès de notre commune, est M^{me} Perrine FORZY.

● **Adhésion 2008 - La Seine en Partage**

L'adhésion à la Seine en Partage est à renouveler chaque année. Son but essentiel est de défendre, protéger et mettre en valeur la Seine. Elle apporte un soutien aux collectivités locales.

L'adhésion pour l'année 2008 s'élève à 82 €. Le conseil municipal décide de renouveler notre adhésion et désigne M. Plé en qualité de représentant de notre commune auprès de cette association.

●● **Questions diverses**

● **Implantation des éoliennes**

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier de la C.C.A.E. demandant la position de notre commune quant à l'implantation éventuelle d'éoliennes sur le territoire de notre commune.

Le conseil municipal, ne voyant pas d'endroit pour leur implantation donne un avis défavorable sur ce projet.

● **Décision modificative n° 1**

A la demande de la Perception, il convient de modifier l'imputation du compte sur lequel nous avons acheté le matériel informatique pour l'école. Le conseil municipal enlève la somme de 5 415 € du compte 2183 (achat de matériel informatique) programme n° 21 pour la porter au compte 2183 (hors programme).

À cette modification budgétaire, il est ajouté :

- 1 prélèvement de 250 € sur le compte 2188-21

- 1 prélèvement de 250 € sur le compte 2313-17

- 500 € à porter sur le compte 2188.

● **Future boulangerie**

Les pétitionnaires ont obtenu leur permis de construire. Nous attendons actuellement la division du géomètre pour pouvoir finaliser la vente. Pour ne pas retarder le projet, le conseil municipal autorise M. Wojtasiak à commencer les travaux dès maintenant.

● **Délibération**

- **Motion Chauffage Maison de Village**

La motion qui a été prise lors du précédent conseil quant au refus de notre subvention au titre de la D.G.E. a été transmise aux élus parlementaires. Nous avons reçu des courriers demandant de plus amples informations et M^{me} Alquier pense que nous pourrions déposer un nouveau dossier bien que les travaux aient été commencés.

● **Aire de jeux**

M. Treglos transmet la demande pour que l'on remette des filets de but.

● **Mini-vitrine**

M^{me} Alquier informe les conseillers municipaux qu'une mini vitrine a été offerte à la mairie en souvenir de M^{me} Descamps qui a habité Port-Mort et qui les confectionnait. Celle-ci doit être remise soit à la bibliothèque, soit à l'école. Nous remercions la personne qui a eu la délicate intention de la remettre en mairie.

CONSEIL du 16.06.08 *suite*

● Planning des agents communaux

M. Plé demande si des plannings de travail sont établis avec les agents d'entretien. Mme Alquier indique que oui, mais qu'il est parfois difficile de les suivre car il faut tenir compte des impondérables.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Bruno ARGENTIN, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, Emmanuelle LEBLANC, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Alain MAURIANGE, Gérard MOREAU, Blandine OLDRA, Philippe PLÉ, Marie-Claire POEZZEVARA, Alain TRÉGLOS.
Absents : Valérie TANTON pouvoir donné à Guillemette ALQUIER.
Secrétaire de séance : Blandine OLDRA.

UN VRAI TERRAIN DE BOULES !



« Pour une fois qu'on trouve un vrai terrain de boules ! Là on peut vraiment jouer à la *pétanque* ! » ont confié ces visiteurs de passage, qui visiblement n'était pas de simples amateurs.

Le nouveau terrain est opérationnel depuis quelques semaines, et fait déjà l'objet d'une fréquentation régulière.

Ce terrain dont la constitution est similaire à celle d'un court de tennis en terre battue est « fragile » et doit être utilisé avec les précautions d'usage.

Il devra faire l'objet d'un entretien régulier : ratissage et balaieage, afin d'en conserver le côté « billard » d'une vraie piste de pétanque...

■ ALAIN CLERFEUILLE

UNE SOIRÉE DE DÉTENTE ET DE CONVIVIALITÉ

**CHAQUE MARDI A PARTIR DE 19 H 45
PLACE DE LA MAISON DE VILLAGE**

PÉTANQUE LOISIR POUR TOUS

**Renseignements : Alain Treglos
06 82 12 03 15**

CONSEIL du 27.06.08

● Approbation du compte-rendu du conseil en date du 16 juin 2008

M. Argentin fait une remarque concernant la présentation du S.C.O.T. du Vexin normand. Dans le compte rendu il a été omis la phrase concernant le S.C.O.T. de l'Île de France qui prévoit l'arrivée dans notre région d'ici l'an 2015, de 15 000 habitants en provenance de leur secteur.

● Élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

Le département de l'Eure faisant parti du tiers renouvelable en 2008 du Sénat, le conseil municipal doit élire trois délégués titulaires et trois suppléants pour représenter la commune aux élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 21 septembre à Évreux. Il est précisé que lors de ces élections le vote est obligatoire et que les personnes élues devront impérativement se rendre au vote ou à défaut leur suppléant. M^{me} Alquier procède à l'appel des présents prenant part au vote : 13 votants plus une procuration soit 14 suffrages, majorité absolue 8 voix. Le bureau de vote a été composé de M. Argentin, M^{me} Leblanc, M. Mauriange et M. Moreau.

> Élection des trois délégués titulaires

M^{me} Alquier demande qui désirent se présenter pour ces délégations.

Se sont portés candidats :

- M^{me} Guillemette Alquier
- M. Philippe Plé
- M. Christian Lordi

ont obtenu :

- M^{me} Guillemette Alquier : 14 voix, élue
- M. Philippe Plé : 14 voix, élu
- M. Christian Lordi : 14 voix, élu

> Élection des trois délégués suppléants

M^{me} Alquier demande qui désirent se présenter pour ces délégations.

Se sont portés candidats :

- M. Alain Mauriange
- M. Alain Tréglos
- M. Christian Chomienne

ont obtenu :

- M. Alain Mauriange : 14 voix, élu
- M. Alain Tréglos : 14 voix, élu
- M. Christian Chomienne : 14 voix, élu

●● Questions diverses

● Transformateur EDF côte du Thuit

M. Mauriange, appuyé par M. Lehalleur signale qu'il faudrait agir auprès de l'E.D.F. afin que celle-ci entretienne les abords de ce transformateur, qui sont envahis par du lierre qui déborde de façon importante sur la pompe de surpression qui alimente la ferme du Thuit.

● Réglage des feux tricolores

Il est précisé au conseil que lors de la réception des feux tricolores, des réserves ont été prises concernant le réglage de ceux-ci. Il a donc été demandé à l'entreprise de bien vouloir ajuster le réglage en fonction de la vitesse d'approche des véhicules afin que le passage au vert s'effectue pour une vitesse entre 40 et 50 km/h au lieu de 25 km/h actuellement. Il a été aussi demandé de mettre la durée du vert piéton à 45 secondes au lieu de 15 secondes.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Bruno ARGENTIN, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, Emmanuelle LEBLANC, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Alain MAURIANGE, Gérard MOREAU, Blandine OLDRA, Philippe PLÉ, Marie-Claire POEZZEVARA, Alain TRÉGLOS.
Absents : Valérie TANTON, excusée, Gilles AULOY, pouvoir donné à Alain TRÉGLOS.
Secrétaire de séance : François LEHALLEUR.



ÉLECTIONS SÉNATORIALES : MODE D'EMPLOI *par Christian Lordi*

Le 21 septembre 2008, aura lieu le renouvellement de la série A (1^{er} tiers) des sénateurs, dans laquelle se trouvent les sénateurs de l'Eure, les trois grands électeurs désignés par le conseil iront donc voter ce jour. Contrairement à ce qui se passe pour les autres élections, les grands électeurs sont tenus de voter pour les élections sénatoriales.

Comme l'Assemblée nationale, le Sénat est une assemblée législative. Il a donc pour mission essentielle de voter les lois et de contrôler l'exécutif. L'article 24 de la Constitution précise que le Sénat « assure la représentation des collectivités territoriales de la République ». Le suffrage indirect donne tout son poids à cette représentation des collectivités : les sénateurs étant élus par les élus locaux, sont les mieux à même de représenter les collectivités territoriales. Le Sénat, associé à l'Assemblée nationale, constitue le Congrès, habilité à voter les réformes constitutionnelles (à la majorité des trois cinquièmes).

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect. Ce qui signifie que les électeurs des sénateurs ne sont pas l'ensemble des Français en âge de voter, mais les élus locaux. Le collège électoral des sénateurs est composé : des députés, des conseillers régionaux de la section départementale concernée, des conseillers généraux et des délégués des conseils municipaux.

L'article L. 284 du Code Électoral explique ainsi la désignation des délégués des conseils municipaux pour les villes de moins de 9 000 habitants :

- 1 délégué pour les conseils municipaux de 9 et 11 membres ;
- 3 délégués pour les conseils municipaux de 15 membres ;
- 5 délégués pour les conseils municipaux de 19 membres ;
- 7 délégués pour les conseils municipaux de 23 membres ;
- 15 délégués pour les conseils municipaux de 27 et 29 membres.

Pour les villes de 9 000 habitants et plus, l'article L. 285 du même Code stipule que tous les conseillers municipaux sont délégués de droit.

Au total, la France compte quelque 150 000 grands électeurs (dont environ 142 000 délégués des conseils municipaux)

Pour être éligible à la fonction de sénateur, il faut être âgé de trente ans révolus. Ils n'ont aucune obligation d'être eux-mêmes élus locaux.

Le scrutin sénatorial présente la particularité d'être à la fois proportionnel et majoritaire : il s'agit d'un scrutin majoritaire dans les départements élisant moins de quatre sénateurs et d'un scrutin proportionnel dans les départements élisant quatre sénateurs et plus. Cela découpe le Sénat en deux parts approximativement égales d'élus au scrutin majoritaire et d'élus au scrutin proportionnel.

Les sénateurs seront élus le dimanche 21 septembre et commenceront à siéger en séance publique le 1^{er} octobre. Un changement notable a lieu à partir de ce scrutin, le mandat électif du sénateur passe d'une durée de 9 ans à 6 ans.

↘ LES FEUX SONT À L'ÉCOLE



BRUITS, FEUX ET BON VOISINAGE : NOUVEL ARRÊTÉ par Josiane Lordi

Le bruit ainsi que le définit le dictionnaire est « un assemblage de sons discordants ». Il a plus ou moins d'intensité. Les décibels peuvent être source de discordances et de nuisances. Face au bruit, il y a celui qui le produit, et ceux qui le subissent ou l'entendent.

Nous sommes tous, suivant nos activités et notre mode de vie, générateurs de bruits susceptibles de causer une gêne au voisinage. L'arrêté préfectoral, valable pour tous, est là pour établir des compromis qui devraient régler les différents et fixer certaines règles, dont les principaux points sont les suivants :

- > Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.
- > Les bruits susceptibles d'être gênant par leur intensité, leur durée ou leur répétition sont interdits sur les voies ou lieux publics. Des dérogations peuvent exister pour des jours tels que la Fête Nationale, Fête de la musique ...
- > Les travaux bruyants sur la voie publique ou sur des chantiers doivent être interrompus entre 20 heures et 7 heures et les jours fériés (sauf interventions urgentes).
- > Le voisinage ne doit pas être davantage troublé par les bruits provenant d'appareils de radiodiffusion ou instruments de musique.
- > L'arrêté n'oublie pas non plus nos chers animaux à quatre pattes, par exemple en mettant à l'index les aboiements trop souvent répétés.

Des dérogations exceptionnelles peuvent toutefois être accordées par le Préfet. L'arrêté va jusqu'à parler des « fauteurs de troubles » et du Code Pénal, qui par son article R 623-2, fixe les contraventions.

• **Les bruits momentanés de bricolage ou de jardinage sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :**

- > LES JOURS OUVRABLES DE 8 H 30 À 19 H 30, SAUF POUR LES PARTICULIERS COUPURE DE 12 H A 14 H,
- > LES SAMEDIS DE 9 H À 12 H ET DE 15 H À 19 H,
- > LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS DE 10 H À 12 H.

Je terminerai l'évocation de cet arrêté en vous précisant également, qu'arrivé à la belle saison nous sommes aussi souvent saisis, en mairie, de réclamations par rapport aux feux de broussailles. Si le règlement sanitaire départemental précise que « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères, des pneumatiques et des huiles de vidange est interdit », il ne parle pas pour autant du brûlage des déchets de jardin, mais il précise que « l'élimination ne doit entraîner aucune gêne ou insalubrité pour le voisinage ». Il n'est effectivement pas judicieux d'être producteur de fumée par un bel après-midi ensoleillé, par exemple, lorsque du linge est étendu chez le voisin, ou bien lorsque celui-ci profite dehors d'une belle journée.

On peut donc conclure en disant qu'il n'est absolument pas obligé d'en arriver à parler de contraventions ou de disputes entre voisins. Le respect mutuel, la civilité de chacun, voire même quelques fois la tolérance sont les meilleurs garants de la bonne entente.

Références à cet article : Arrêté préfectoral en date du 17 juin 1998 et recueil spécial des actes administratifs sur le règlement sanitaire départemental.

.....

Ils se sont fait attendre mais ils sont enfin là.

Problème de raccordement électrique, puis de signalétique, puis de réglage, non sans mal, les feux automatiques de l'école sont enfin opérationnels...

> **Et au fait, ça marche comment ?**

C'est le principe du « vert récompensé » qui est appliqué, à savoir :

- Par défaut les feux sont au « rouge », comme c'est le cas sur la photo de gauche où une file de véhicule s'approche.
- À partir d'une certaine distance, la vitesse du véhicule approchant est captée et si celle-ci est inférieure ou égale à 50 km/h, le feu bascule au vert après temporisation. C'est le cas des deux véhicules de la photo de droite.

■ ALAIN CLERFEUILLE



SUDOKU'S 10 par Sudoku Infini® Mindscape®

MOTS CROISÉS 42 par Charles Porrone

① Normal 12 min.

		7	5				8	9
5				8	3		7	
9	8		7			5		
				3		9		1
	1							2
	7	6		9			4	
	2	3			6			
	6							7
8					2	6		4

② Difficile 18 min.

			1				9	5
		8			2			
2					3			
9					1			
6				7				
	7					6		3
3		2		5			4	9
		5		2	8	3		6

③ Très difficile 25 min.

				5				9
6	5				1			
	8	2					4	
				2				7
7				4	9			1
		3			6	4		
9			8					5
		1		6			2	3
				3				6

④

1 2 3 4 5 6 7 8 9

A
B
C
D
E
F
G
H
I

			■					
			■					
					■			
			■	■		■		
	■							
					■			

HORizontalement

A. Change de nom en gagnant la rivière. - B. Monotones. - C. D'école, c'est une référence. - Glissas. - D. Syndicat. - Propre. - E. Oxyde d'uranium. - Bout de sein. - F. Monnaie roumaine. - Note. - G. À bout. - H. Filles. - C'est un messenger. - I. Feras des zigzags.

VERTICALEMENT

1. Très flottard. - 2. Il n'a pas eu droit à son bonnet. - D'avoir. - 3. Imprimaient. - 4. Il égoutte. - Préfecture pyrénéenne. - 5. Tronc. - Clé à pompes. - 6. Air. - Note. - 7. Méprise la Parole. - Poisson. - 8. Redonnera vie. - 9. Membres d'une communauté religieuse juive.

SOLUTIONS JEUX 43

	A		I		A		O		N		U		P	
A	P	P	R	O	V	I	S	I	O	N	N	E	R	
	P	A	R	L	E	M	E	N	T	A	I	R	E	S
T	O	R	E		N	A	R	R	E	R		A	V	E
	R	I	V	E		G	A	I		C	A	B	O	T
E	T		E	T	R	E		M	I		L	L	I	T
	E	T	R	E		S	O	T		S	T	E	R	E
T	R	E	S	S	E		P	R	I	S	E	S		R
		N	I		T		T	O	L	E	S		A	
P	R	O	B	E		F	E	U	E		S	O	R	T
	O	R	L		P	E	R	E		R	O	U	T	E
E	T		E	M	I	R		E	V	E	N	T	E	E

MOTS FLÉCHÉS 18

SUDOKU'S 09

9	4	2	8	7	5	6	3	1
1	7	5	4	6	3	2	9	8
3	6	8	2	1	9	4	5	7
6	8	9	5	4	7	1	2	3
5	3	4	6	2	1	8	7	9
7	2	1	3	9	8	5	6	4
8	5	6	9	3	4	7	1	2
4	9	7	1	5	2	3	8	6
2	1	3	7	8	6	9	4	5

3	8	5	7	1	2	6	9	4
6	7	4	3	9	8	5	2	1
1	2	9	5	4	6	3	8	7
8	5	6	9	3	4	7	1	2
4	9	1	6	2	7	8	3	5
2	3	7	1	8	5	4	6	9
7	6	3	2	5	1	9	4	8
9	1	8	4	7	3	2	5	6
5	4	2	8	6	9	1	7	3

MOTS FLÉCHÉS 19 par Bernard Ciret & Alain Clerfeuille

TRUC		RÔLES		PAS MOI		PARFOIS POURRI		LARGEUR AU MUR		CANNOTAGE SPORTIF		VICTIMES D'UN OBJECTIF		ÉMISSION BUCALE
ACTEUR AU SOL I		ARRIVÉ		GAZ À TROU		COLLÈGUE D'EIFFEL		GAZ LUMINEUX		SUR L'ÉCU				
				TELLURE						BRUIT DE MAÏS !				
SPÉCIALISTE À ROULETTE										FAIT LE CERCLE		C'EST PARTI !		
PETIT... BISCUIT												JEUNES		
		COMITÉ			TOUT PRÊT		FIXÉ PROFONDÉ- MENT			IL PRIE				
		TRAITÉ								IMPRESSION				
COULE À CAHORS				ANSÉRINE										PRINCESSE
REQUÊTE				VIT EN ALASKA										
								POSSÉDE- RONS		EN BAS DE PAGE				
										CHAÎNE DE TV				
EIFFEL	PERMET DE SURFER				PAPIER						PIQUANT			
	SE SOUMETTRE										MÉTAL BLANC			
												LIANT		
												ÉQUILIBRÉ		
... DE GAZ		ÉTAIN			CRUSTACÉ									
		OSÉ			PARFOIS EN SAC !									
			JEU			LA MOINDRE DES CHOSES					PARTI POLITIQUE		MORCEAU DE TISSU	
			LENT DANS LES ARBRES											
RENDRAIS						NORME HÔTELIÈRE			CONSONNE OCCLUSIVE DENTALE SOURDE	BRINS				
SON														
						ENGUURLAN- DÉE								

NDLR : Une relecture du JPM N°. 43 peut s'avérer utile pour trouver certaines solutions ;-)

MOTS CROISÉS 40

1	2	3	4	5	6	7	8	9	
A	C	O	S	T	U	M	I	E	R
B	A	B	O	U	T	I	S	S	E
C	S	U	S	P	E	N	T	E	S
D	S	S		A	R	I	A		S
E	E		A	M	I		M	M	A
F	R		A	N	U	B	I	S	
G	O	T	E	R		N	U	L	S
H	L	A	B	O	U	I	L	L	E
I	E	G	E	S	T	E		E	S

5	8	6	3	2	7	1	4	9
9	2	1	8	6	4	3	5	7
4	3	7	1	5	9	6	8	2
7	5	3	4	1	2	8	9	6
6	9	4	7	3	8	2	1	5
2	1	8	6	9	5	4	7	3
3	6	9	5	8	1	7	2	4
8	7	5	2	4	6	9	3	1
1	4	2	9	7	3	5	6	8

COMMENT PARAÎTRE DANS L'ANNUAIRE « À VOTRE SERVICE » ?

- Conditions sine qua non :**
- Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort.
 - Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc. selon votre situation) au secrétariat de mairie.

- Pour toutes modifications :**
- En faire la demande auprès du secrétariat de mairie,
 - ou auprès du vice-président du comité consultatif communication.
- 02 32 77 47 30
aclerfeuille@pixelograpy.com

CONSEIL MUNICIPAL DE PORT-MORT

- Maire**
Guillemette ALQUIER
- 1^{er} adjoint**
Christian LORDI
- 2^e adjoint**
Annie DEVOUGE-BOYER
- 3^e adjoint**
Gilles AULOY
- 4^e adjoint**
Alain TRÉGLOS
- Conseillers**
Bruno ARGENTIN
Christian CHOMIENNE
Emmanuelle LEBLANC
François LEHALLEUR
Alain MAURIANGE
Gérald MOREAU
Blandine OLDRA
Philippe PLÉ
Marie-Claire POEZZEVARA
Valérie TANTON

MENTIONS LÉGALES CRÉDITS

- Périodique communal trimestriel rédigé, édité et imprimé par la commune de Port-Mort (27 Eure)
- Dépôt légal**
juillet 2008
- Directeur de Publication**
Guillemette ALQUIER
- Directeur de Rédaction**
Christian LORDI
- Vice-président du Comité Consultatif Communication**
Alain CLERFEUILLE
02 32 77 47 30
- Membres du Comité Consultatif**
Christian CHOMIENNE - Bernard CIRET
Jean-Paul CROIZÉ - Emmanuelle LEBLANC
- Maquette**
Alain CLERFEUILLE
- Parutions**
Janvier - Avril - Juillet - Octobre
- Tirage** : ~ 480 exemplaires
- Internet** : www.port-mort.com
- Courriel** : contact@port-mort.com

ADMINISTRATIF

Mairie

Secrétaire : Josiane LORDI
87, Grande rue 27940 PORT-MORT
tél./fax : 02 32 52 61 46
courriel : mairie@port-mort.com
Internet : www.port-mort.com

- Horaires d'ouverture :
- Lundi : 08h30 - 12h30
- Mercredi : 09h00 - 12h00
- Jeudi : 15h00 - 20h00
- Samedi : 09h00 - 12h00

Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.)

2, rue Flavigny 27700 LES ANDELYS
tél. : 02 32 71 25 20 • fax : 02 32 51 43 57
courriel : contact@cc-andelys.fr
Internet : www.cc-andelys.fr

- Horaires d'ouverture :
- du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 • 14h00 - 17h00

ARTISANS

Aménagements-rénovation-pose de Placo*

Patrick MARÉCHAL J.P.L. Créations
22, rue de Seine
tél./fax. : 02 32 52 97 64 • mob. : 06 10 48 17 51

Couture d'Ameublement

Patricia FERNANDEZ Au Fil du Quai
9, rue de Châteauneuf
tél. : 02 32 52 64 06 • Sur rendez-vous.

Électricité générale-installation de chauffage-motorisation de portails

Franck PLAQUET • 25, rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 22 98 • fax. : 02 32 52 87 54
mob. : 06 83 12 32 92

courriel : franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

Ferronnerie d'art-pose de Placo* - petite maçonnerie

Jonathan LEMAIRE • 29, rue de la Roque
mob. : 06 14 56 48 12

Maçonnerie-Couverture

- Patrick PIORKOWSKY • 6, rue Haguerie
tél. : 02 32 52 61 34 • mob : 06 08 26 95 71
- R.C.T.B. • 98, Grande rue
tél. : 02 32 52 69 55

Paysagiste

Renaud LUCAS • 39, rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 61 57

Peinture-Pose de parquets flottants

Daniel CIEUX • 79, Grande rue
tél. : 02 32 52 62 15

Plombier-Chauffagiste

Bernard MERCIER • 34, Grande rue
tél. : 02 32 52 63 30

ASSOCIATIONS

Association des Anciens Combattants et Sympathisants de Port-Mort (A.A.C.S.P.M.)

Michel MARTINOVITCH
tél. : 02 32 52 06 75
courriel : michel.martinovitch@wanadoo.fr

Association de Chasse

Jean-Louis MANSOIS
tél. : 06 70 20 26 64

Association de Loisirs de Port-Mort (A.L.P.M.)

Gymnastique, tennis, tennis de table, bibliothèque, tarot, belote, pétanque...

Frédéric LUCAS
mob. : 06 82 72 43 71
courriel : contact@alpm.fr
Internet : www.alpm.fr

Association de Sauvagerie du Site de Port-Mort (A.S.S.P.M.)

Alain VIGOUROUX
tél. : 06 17 38 33 86
courriel : alain-vigouroux@wanadoo.fr

Association de Yoga (Yogaïa)

Carole RIBEIRO
tél. : 02 32 40 42 26

Comité des Fêtes

Franck PLAQUET
tél. : 02 32 52 22 98
mob. : 06 83 12 32 92
courriel : franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

COMMERCES

Boucherie-Charcuterie-Épicerie

Michel & Évelyne LUCET • 87, Grande rue
tél. : 02 32 52 60 50
du Mardi au Samedi : 7h30-13h00 • 14h30-20h00
Dimanche : 8h00-13h00
Fermé le Lundi • Dépôt de pain le Mardi.

Café-Tabac-Presses-Point POSTE • Café de la Mairie

Dominique & Évelyne BRUYANT • 104, Grande rue
tél. : 02 32 53 04 48
Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h00-20h00
Samedi : 7h30-20h00 - Dimanche : 8h00-13h00
Fermé le Mardi
Dépôt de pain tous les jours, sauf le Mardi.
Pizzaïolo ambulante [Le JEUDI à partir de 17h30]
J'LOO PIZZA • Parking de l'école
mob. : 06 12 69 41 43

SERVICES

Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles

Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque
tél. : 02 32 53 47 10

Architecte

Gérard MAYER • 32, rue du Barrage
tél. : 02 32 52 63 76

Apprendre & Comprendre

Soutien scolaire, remise à niveau, apprentissage de la lecture

Elsa CIEUX • 79, Grande rue
tél. : 02 32 52 62 15 • mob : 06 60 82 73 70

Internet - Développement de sites Internet

Alain CLERFEUILLE Pixel-O-Grafy
9, rue de Châteauneuf
tél. : 02 32 77 47 30 • mob. : 06 73 84 48 28
courriel : aclerfeuille@pixelografy.com
Internet : www.pixelografy.com

Location touristique (agrée cléVacances)

Meublé de tourisme 3*
Odette COLOMBINI • 6, rue des Ormetteaux
tél. : 01 46 03 60 36 • mob. : 06 62 64 60 36

Secrétariat à domicile

Évelyne DERLON AssistaDom • 95, Grande rue
tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24
courriel : ederlon@assistadom.com
Internet : www.assistadom.com

Taxi - Toutes prestations, véhicule 9 places

Pascal DRAGÉE
mob. : 06 16 58 53 44 • fax. : 02 32 52 68 13

Téléphonie & Internet

AKEO Télécom • 66, Grande rue
tél. : 02 32 77 28 88 • fax. : 02 32 77 29 55
courriel : relation.client@akeo.fr
Internet : www.akeo.fr

Vente de produits d'entretien écologiques

Lyne LUCAS EBIOLA • 13, rue des Loges
tél. : 02 32 53 34 66 • mob. : 06 84 86 34 69
courriel : lyne.lucas@ebiola.com
Internet : www.ebiola.com

ÉQUITATION

Haras - Élevage, dressage, compétition

Hervé GODIGNON Haras SeaBird • Ferme du Mesnil
tél. : 02 32 52 21 10
courriel : herve.godignon@libertysurf.fr
Internet : www.godignon.com

INDUSTRIE

Agro-alimentaire

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue
tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60
courriel : allangum@allandrobert.fr
Internet : www.allandrobert.fr

MÉDICAL

Infirmières D.E.

Dominique BROHAN & Nicole SAUNIER
tél. : 02 32 52 58 72
Cabinet : 83, Grande rue
• Lundi au Vendredi - sans rendez-vous :
7h30 - 8h00 • 18h00 - 18h30
Journée : sur rendez-vous
• Week end - sur rendez-vous uniquement.

RESTAURANT

L'Auberge des Pêcheurs (Michelin[®])

Michel & Marie-Claire POEZZEVERA
122, Grande rue
tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27
courriel : auberge-des-pecheurs@wanadoo.fr
Fermé le Dimanche soir, Lundi soir et le Mardi

TRAVAUX PUBLICS

Terrassement

Fabrice PITOU T.P.V.S. • 3, rue de Seine
tél. : 02 32 52 60 57 • mob. : 06 21 54 29 11
Travaux maritimes, hydrauliques et fluviaux
CHAPELLE - SOTRAGECI • 69, Grande rue
tél. : 02 32 52 61 09

URGENCES

Gendarmerie : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17

Pompiers : 18

Samu : 15

Samu social : 115

Veolia Eau : 0811 900 800

EDF : 0810 333 027

SOS Médecin : 02 32 33 32 32

Hôpital de Vernon : 02 32 71 66 00

Enfance maltraitée : 119

Violences conjugales : 3919

Soutien écoute Alzheimer : 0811 112 112

Drogues Alcool Tabac Info Service : 0800 23 13 13

Vie Libre Guérison et Promotion

des victimes de l'alcoolisme :

Philippe, permanence de Port-Mort : 06 88 46 42 72

Appel d'urgence à partir d'un tél. mobile : 112

Un téléphone mobile peut être utilisé pour joindre le 112 sans avoir préalablement entré le code PIN et même si le téléphone n'est pas équipé d'une carte SIM. En France, le 112 redirige sur les numéros 15, 17, 18, 115 et 119.

UTILITES

Agence France Télécom : 1014

N°. du dernier appelant : 3131

Communication par opérateur : 3123

Horloge parlante : 3699

Météorologie Nationale :

0836 68 02 + N°. département

SNCF (Horaires, informations, trains/lignes) :

0836 676 869



VOUS EXERCEZ UNE ACTIVITÉ
DOMICILIÉE À PORT-MORT, ET
VOUS SOUHAITEZ PARAÎTRE DANS
L'ANNUAIRE
«À VOTRE SERVICE» ?



VOUS SOUHAITEZ
FAIRE APPORTER UNE
MODIFICATION ?



VOUS SOUHAITEZ
SUGGÉRER UN N° UTILE ?



CONSULTEZ LES MODALITÉS
EN PAGE 15 !